



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.21

8 octobre 1987

FRANCAIS

UN LIBRARY

OCT 1987

UN/SC COLLECTION

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 21e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 1er octobre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Puis : M. DUGERSUREN (Mongolie)  
(Vice-Président)

Puis : M. KOUASSI (Togo)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Garcia Velasco (Equateur)  
M. Filali (Maroc)  
M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)  
M. Sipaseuth (République démocratique populaire lao)  
M. Barrow (Belize)  
M. Johnson (Libéria)  
M. Jackson (Guyana)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. GARCIA VELASCO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : C'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection unanime au poste éminent de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis certain que, sous votre sage direction, l'Assemblée parviendra aux résultats satisfaisants que tous les Etats Membres souhaitent et recherchent.

Permettez-moi également d'adresser mes félicitations au Président de la quarante et unième session, l'Ambassadeur Humayun Rasheed Choudhury, dont le talent et le dévouement reconnus lui ont permis de s'acquitter des tâches difficiles qui lui ont été confiées.

Notre reconnaissance et nos louanges s'adressent également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour l'efficacité et l'abnégation dont il a fait preuve au cours de cette phase complexe des relations internationales, mais en particulier pour l'aide diligente qu'il a apportée à mon pays dans les graves circonstances qu'a connues l'Equateur, lors du séisme désastreux qui l'a frappé, au mois de mars dernier.

Dans cette auguste enceinte, nombre de voix hautement autorisées ont déjà beaucoup dit, si ce n'est tout, des aspirations des peuples à la paix, à la sécurité et à l'amélioration économique et sociale. L'Equateur tient à dire qu'il partage et appuie vigoureusement ces aspirations et forme le voeu que cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se distinguera en formulant des propositions qui répondent à ces vérités universellement reconnues

Je souhaite mettre en relief quelques idées chères à l'Equateur qui sont en rapport avec les questions les plus importantes dont nous débattons ici et expliciter la dialectique qui inspire la politique internationale de l'Equateur, et qui s'appuie toujours sur les normes éthiques et juridiques découlant des valeurs et aspirations de tous les hommes de bonne volonté, et dont la mise en oeuvre, de bonne foi, permettrait de réaliser les nobles objectifs de justice, de paix et de développement.

M. Garcia Velasco (Equateur)

Le Président de la République de l'Equateur, dans un message au Congrès national, le 10 août, a déclaré que l'année écoulée

"... a été marquée par la consolidation d'une politique internationale sérieuse, reposant sur l'éthique et les principes les plus solides du droit international, ouverte à la coopération et à toutes les initiatives en faveur de la paix, du désarmement, de la justice, des droits de l'homme et du développement, s'inspirant de la volonté d'entretenir des relations avec tous les Etats du monde, dans un esprit de respect mutuel et de coopération pacifique."

Ces quelques mots du Président de l'Equateur résument la nature de notre politique internationale et témoignent fidèlement de la position de l'Equateur au sein de l'Organisation mondiale, dont les idéaux consignés dans la Charte ont été, malheureusement, très souvent contredits par la dure réalité des conflits internationaux et leur persistance incontrôlable. Le fait que, d'une part, un grand nombre des problèmes traités aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité fassent l'objet d'une politisation et que, d'autre part, la communauté internationale ait tendance à juger de ces problèmes en ne se servant pas de ses propres mérites mais en fonction d'intérêts de groupe, quand ça n'est pas d'individus, diminuent l'efficacité du système et retirent de leur autorité aux décisions qu'elle doit prendre.

Il est nécessaire et urgent, eu égard aux circonstances dans lesquelles se développent les relations internationales et la complexité croissante d'un monde de plus en plus interdépendant, que les Nations Unies deviennent un instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme ses fondateurs en avaient l'ambition. Une telle transformation suppose que tous leurs organes et tous les gouvernements des Etats Membres procèdent à des efforts concertés, qu'ils renoncent à d'éventuelles victoires idéologiques et s'efforcent d'obtenir des résultats pratiques dans le règlement de conflits, conformément à l'esprit de la Charte qui offre des possibilités concrètes à cette fin comme, par exemple, les dispositions de l'article 33 sur le règlement pacifique des différends.

M. Garcia Velasco (Equateur)

L'Equateur a participé et continuera d'apporter son concours à l'élaboration et à la consolidation du droit international, qui se développe et se diversifie constamment. Cela traduit notre sentiment que la paix se fonde sur la suprématie du droit, valable pour tous les pays, puissants et faibles, comme norme invariable de conduite. Tout le monde comprend qu'il existe une relation de cause à effet entre le droit et l'obligation des Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. A cet égard, l'Assemblée générale actuelle va examiner un projet de déclaration recommandé par le Comité spécial, visant à renforcer l'efficacité de ce principe fondamental. Malgré ses imperfections, l'Equateur appuiera l'adoption de cette nouvelle déclaration qui réaffirmera la valeur et la pertinence d'un principe qui est le corollaire, logique et inséparable, du principe relatif à la solution pacifique des différends.

S'il est vrai que l'un des problèmes les plus sérieux auquel le monde doit faire face est celui de l'abîme qui sépare les pays riches des pays pauvres ou sous-développés, il est vrai également que les Nations Unies sont peut-être l'instrument le plus important permettant de lancer des actions progressives afin d'éliminer ou, du moins, de réduire ces tragiques différences.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, réunie ici il y a quelques jours, propose un effort gigantesque dans la lutte contre le sous-développement car, comme le note le Document final de cette conférence :

"On constate un contraste dramatique entre les dépenses militaires mondiales et le sous-développement économique et social, la misère et la pauvreté qui affligent plus des deux tiers de l'humanité." (A/CONF.130/21, par. 3)

Ces dépenses effrayantes, qui s'élèvent à plus de 1 000 milliards de dollars par an, pourraient contribuer à éliminer la faim, l'ignorance, la maladie, l'insécurité et la peur en l'espace d'une génération.

Aussi l'Equateur, pays dont la vocation pacifiste est bien connue, est profondément préoccupé par la course aux armements débridée qui se déroule dans une grande partie du monde. Il est évident que tous les Etats ont le droit de préserver leur propre sécurité, mais ce droit qui est logique ne peut ni ne doit

M. Garcia Velasco (Equateur)

signifier de coûteux excès dans l'acquisition d'engins de mort qui menacent la vie et le salut de larges groupes d'êtres humains et entament les ressources destinées au développement.

L'Equateur est opposé, comme il l'a démontré en diverses occasions, à toute tentative d'accroître indûment les arsenaux. C'est pourquoi il appuie les projets de création de zones exemptes d'armes nucléaires, parmi lesquelles celle parrainée par le Traité de Tlatelolco pour l'Amérique latine est un exemple pratique précieux.

Le désarmement est un objectif essentiel à l'avenir du monde. C'est pour cette raison que mon gouvernement a appris avec satisfaction la nouvelle selon laquelle le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le Ministre des relations étrangères de l'Union soviétique sont parvenus à un accord en vertu duquel ils ont convenu en principe de la signature d'un traité visant à l'élimination totale des missiles de portée intermédiaire.

C'est avec plaisir également que l'Equateur a appris que des efforts intenses seront déployés pour parvenir à un traité sur la réduction de 50 % des armes offensives stratégiques, que des conversations seront engagées avant le 1er décembre prochain pour régler les questions relatives aux essais nucléaires et que l'on est parvenu à un accord sur une rencontre au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev au cours de l'automne de cette année.

L'ensemble de ce processus mérite l'appui de mon gouvernement, qui est conscient des difficultés des négociations et des efforts importants réalisés par les parties directement intéressées, grâce auxquels on a pu parvenir à ce résultat précieux. Conscient que cet accord représente une contribution essentielle à la paix et à la bonne entente et qu'il aide à dissiper la méfiance, le Gouvernement de l'Equateur forme des vœux pour que se poursuivent les travaux fructueux de ces grandes puissances jusqu'à ce que l'on parvienne au désarmement nucléaire total et complet, rendant à l'humanité la confiance dont elle a besoin pour arriver à conquérir son bien-être.

Le don inappréciable de la paix est gravement affecté en diverses régions de la planète. La mort et la dévastation règnent au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique centrale. De nombreux êtres humains innocents sont quotidiennement les victimes de guerres, de guérillas et d'actes de terrorisme dans lesquels ils sont entraînés par la force d'un destin aveugle.

M. Garcia Velasco (Equateur)

Pourtant ces événements, s'ils sont douloureux et tragiques, ne sont rien par rapport à l'hécatombe nucléaire qui, malheureusement, est une menace abjecte qui pèse sur la vie même du genre humain.

Une responsabilité aussi grande que celle qu'ont aujourd'hui les puissances nucléaires n'a jamais incombé à un groupe quelconque de pays. Il est indispensable et urgent que ces pays écoutent la requête angoissée de ceux qui leur demandent d'enterrer ces armes inqualifiables, demande qui découle du droit élémentaire à la vie de millions d'êtres humains, et qu'ils lui fassent bon accueil.

Par ailleurs, le désarmement classique, même s'il est lent et à peine régional dans sa portée, devrait également progresser au diapason des préoccupations de la communauté internationale à la recherche de la paix et de la sécurité collectives; c'est là un objectif qui ne se réalisera pas facilement aussi longtemps que subsisteront des antagonismes politiques, des idéologies extrémistes et la grave crise économique qui affecte la grande majorité des membres de cette organisation.

La paix ne peut prospérer sans une solution pacifique et juste des problèmes existants entre Etats. L'Equateur, fidèle à sa politique constante de respect illimité des normes du droit international et des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, réitère sa décision de maintenir et de renforcer les relations amicales qu'il entretient avec toutes les nations, et plus particulièrement avec ses voisins, afin de contribuer ainsi au progrès et au bien-être des peuples qui sont appelés à vivre dans la concorde et la bonne entente, grâce auxquelles il sera possible de créer un climat propice à la solution juste, pacifique et honorable des problèmes territoriaux ou autres qui les divisent.

L'Amérique latine témoigne actuellement de sa volonté politique de progresser vers le processus de l'intégration et de l'approfondir. Nous voyons chaque jour avec plus de clarté l'intérêt qu'il y a à concerter nos politiques pour agir de concert dans toutes sortes de domaines d'intérêt commun. Nous sommes tous confrontés aux défis que nous posent l'élimination des différends qui nous séparent et le renforcement des liens qui nous unissent. Des problèmes territoriaux qui subsistent encore portent aussi atteinte à l'esprit de fraternité que nous voulons affermir, et la solution de ces différends par voies légales va certainement frayer la voie à la compréhension.

M. Garcia Velasco (Equateur)

En Amérique latine se renforce un climat de solidarité croissante et la détermination d'unir nos efforts pour les consacrer au désarmement. On constate une recrudescence de l'esprit d'unité qui se manifeste par des mesures d'intégration et par une ferme volonté de coopération et d'amitié. Cela implique la création d'un climat de confiance, la construction de bases de justice solides, la détermination de résoudre les différends. Le reste viendra de surcroît car nous avons conscience de notre destin commun et sommes décidés à obtenir le bien-être pour tous nos peuples.

On connaît bien l'importance croissante de la crise suscitée par la dette importante des pays en développement, ainsi que les graves conséquences qu'elle pourrait avoir pour leurs possibilités à court, moyen et long terme, et les dangers véritables qu'elle fait planer sur leur stabilité politique et sociale. La croissance de leurs économies est bloquée par les difficultés et le coût des crédits extérieurs, et elle est paralysée par la fermeture des marchés à sa nouvelle production. L'asphyxie des économies nous fait entrevoir des répercussions plus graves encore que les problèmes actuels, avec une clarté telle qu'il serait absurde que les crédateurs ne comprennent pas la part de responsabilité qui leur incombe dans la solution d'un problème d'une importance telle que, s'il n'est résolu, il entraînera avec lui débiteurs et crédateurs.

M. Garcia Velasco (Equateur)

Il faut, pour éviter une telle situation, qu'une décision claire et courageuse soit prise par les puissances créancières qui expriment une volonté politique d'apporter une contribution significative au développement des pays débiteurs. Les projets multilatéraux gérés par les Nations Unies doivent être accrus, de même que les crédits et le transfert de technologies, et l'accent doit être mis sur l'ouverture des marchés des pays industrialisés de l'Est comme de l'Ouest aux produits et matières premières des pays en développement, grâce à l'élimination des barrières restrictives qui créent des situations injustes et mettent en danger la stabilité économique, politique et sociale de ces derniers.

La politique internationale de l'Equateur se fonde inébranlablement sur le respect, la promotion et la protection universelle des droits de l'homme. Nous avons souligné que la nature générale des normes de protection de ces droits ne peut pas être dénaturée par des critères sélectifs discriminatoires inspirés par des raisons d'ordre politique ou idéologique.

Nous préconisons l'amélioration des mécanismes internationaux pour veiller au respect des droits de l'homme dans tous les pays du monde. Les organismes internationaux qui examinent la situation des droits de l'homme doivent le faire sans égard aux systèmes politiques afin de ne pas dénoncer certains pays tout en passant sous silence ce qui se produit dans d'autres. Nous pensons qu'il est nécessaire de réunir les conditions favorables à un exercice réel des droits, qui vont de pair avec les exigences du bien-être, de la culture, de la santé, et dont le déni sur le plan national ou international, enfreint les règles de la justice et rend illusoire la liberté, tout en affaiblissant la démocratie, la stabilité sociale et politique des pays en proie à de graves problèmes de développement. Nous estimons que le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme.

Au cours des sessions de l'Assemblée des Nations Unies, la délégation de l'Equateur s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution qui ne condamne que certains pays et a souligné la nécessité de rechercher de nouveaux mécanismes de nature à garantir un examen impartial et universel de cette question.

Il convient de mentionner en particulier que mon pays rejette sans réserve cette violation des droits de l'homme qui, malheureusement, existe et persiste en Afrique du Sud en dépit des innombrables appels et condamnations que continue de formuler cette organisation. Je veux parler du système odieux de l'apartheid dont la discrimination raciale inhumaine doit disparaître au nom de la dignité, de l'égalité et de la fraternité des hommes.



M. Garcia Velasco (Equateur)

L'Equateur respecte les droits de la personne humaine et condamne toute discrimination fondée sur le sexe, la croyance ou la race, ou encore sur la nationalité ou l'idéologie politique.

Le règlement des problèmes socio-économiques que connaissent les sociétés en développement, notamment les petits pays, exige des gouvernements un effort gigantesque. Cela demande du temps. Il n'est pas possible de satisfaire pleinement les justes aspirations aux droits inhérents à la dignité humaine tant que des domaines fondamentaux comme ceux de l'éducation, de la santé, du logement seront financés, pour une grande part, par des capitaux provenant de l'extérieur et qui, par conséquent, dépendent de la coopération des centres financiers internationaux.

L'insatisfaction de besoins longtemps différés suscite des tensions sociales et désoriente certains secteurs. Il faut reconnaître que les groupes violents et extrémistes, qui, troublés, vivent en marge de la société, sont des foyers de tension qui prolifèrent avec l'aide d'organisations de certains pays.

Pour cette raison, la violence urbaine et la guérilla en général posent des problèmes à plus d'un pays. En Equateur, nous voulons continuer de préserver la paix sociale. Conscient cependant du danger que représente la présence de la guérilla dans d'autres pays de la région, mon pays est particulièrement désireux d'unir ses efforts à ceux de ces pays afin d'éliminer ce fléau qui souvent va de pair avec le trafic des stupéfiants - autre cause de la dissolution de la société, sur laquelle mon pays appelle l'attention de la communauté internationale - et se déclare sincèrement prêt à contribuer à la lutte contre ces maux.

Le terrorisme et le trafic des stupéfiants suscitent la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies et celles d'organismes régionaux tels que l'Organisation des Etats américains. L'Equateur est membre de la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies et adhère à plusieurs conventions dans ce domaine avec les Etats-Unis, la Colombie et le Pérou. Nous collaborons aussi activement dans le cadre de la Convention du Groupe andin sur le trafic des stupéfiants et de l'Accord sud-américain sur les stupéfiants, instruments internationaux dont nous sommes partie. La récente Conférence internationale sur l'abus et le trafic des stupéfiants est un pas en avant de la communauté internationale dans la lutte contre ce grave danger. Pour le conjurer, il faudra non seulement que les pays producteurs de drogues prennent une ferme décision mais que les pays consommateurs, qui sont une source de profits incalculables pour les organisations criminelles internationales, agissent de leur côté avec efficacité.

M. Garcia Velasco (Equateur)

L'Equateur rappelle sa ferme volonté de maintenir d'étroites relations d'amitié, de coopération et de compréhension avec toutes les nations. Le Gouvernement équatorien confirme qu'il continuera de collaborer avec le Mouvement des pays non alignés et d'oeuvrer au respect des principes de l'autonomie et de l'impartialité qui sont à l'origine de la création du Mouvement. Nous estimons que la position des pays non alignés doit refléter une véritable indépendance, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion du développement économique et social de ses membres.

Cela ne signifie nullement que nous voulions retirer à l'Organisation des Nations Unies une partie de son autorité au profit des groupes qui existent en son sein. L'Equateur, Membre fondateur de cette organisation, maintient sa foi inébranlable dans les principes et objectifs de l'Organisation, et c'est pourquoi il a toujours dit que de son universalité dépendent son efficacité et son succès.

L'Equateur serait heureux que les Nations Unies puissent accueillir les deux républiques de Corée, sans conditions préalables, et estime positifs les efforts faits pour conclure des traités bilatéraux susceptibles de conduire à des accords bénéfiques au peuple coréen, à la paix et à la coopération internationales.

Le dévouement de notre pays à la défense de la paix se manifeste notamment par son adhésion permanente aux principes et résolutions de l'organisme mondial. Il appuie donc les efforts qui sont faits pour mettre un terme à la guerre cruelle entre l'Iran et l'Iraq, ainsi que les efforts inlassables faits dans ce sens par le Secrétaire général.

Toujours dans le même esprit, et pour appuyer toutes les initiatives de nature à favoriser la solution pacifique des conflits, nous avons renouvelé notre soutien au Groupe de Contadora et à son groupe d'appui qui s'efforcent de parvenir à une solution de la crise en Amérique centrale et d'éviter le déclenchement d'une guerre généralisée. Nous pensons que la solution de ce problème dépend de la volonté politique de la part de toutes les parties, d'efforts permanents qui ne négligent aucune possibilité de négociation, du retrait des forces étrangères et de l'élimination de tous les éléments explosifs que suscite la confrontation Est-Ouest. Par ailleurs, nous estimons qu'une démocratie authentique dans cette région favoriserait l'entente entre les peuples et les gouvernements, de même que la résolution des problèmes graves que connaît la région.

M. Garcia Velasco (Equateur)

Voilà pourquoi l'Equateur a suivi, avec plaisir et espoir, l'élaboration de l'accord conclu, le 7 août dernier au Guatemala, entre les cinq pays de l'Amérique centrale qui ouvre la voie à la paix, à la démocratie et à la liberté pour ce groupe de pays frères.

Lorsque le Gouvernement britannique a fixé, en octobre 1986, à 150 milles les limites de sa zone exclusive autour des îles Malvinas, le Ministère des affaires étrangères de l'Equateur a fait savoir qu'il s'opposait à cette mesure et, après avoir réaffirmé son appui aux positions de l'Argentine, a déclaré que des mesures illégales comme celle-ci ne facilitent pas la création d'un climat propice à l'ouverture de négociations qui garantiraient la paix à la région et permettraient de transformer l'Atlantique sud en une zone de coopération et d'entente.

Dans le même sens, l'Equateur a appuyé, à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, un projet de résolution présenté par le Brésil, afin d'assurer le maintien de la paix dans l'Atlantique sud, et la convocation d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient.

Conformément à sa position inébranlable, l'Equateur s'oppose à toute occupation de territoires par la force. Elle l'a prouvé à maintes reprises, notamment dans les cas de l'Afghanistan, du Kampuchea, de Chypre, de la Namibie et du Moyen-Orient, en appuyant les résolutions de notre organisation mondiale, qui condamnent ce type de mesure.

L'Equateur a aussi invariablement affirmé le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Notre ferme attitude anticolonialiste s'est manifestée en toutes occasions et se manifeste encore aujourd'hui à l'égard, notamment, de la triste situation qui règne en Namibie. Le recours à la force n'octroie aucun droit, et l'intervention doit être proscrite des relations internationales.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, l'Equateur et son gouvernement rappellent en cette occasion leur position en ce qui concerne l'orbite géostationnaire et les bandes de fréquence. Ces ressources doivent être utilisées exclusivement à des fins pacifiques pour le bien-être de tous les peuples et, notamment, des peuples des pays en développement, dont font partie les pays équatoriaux, qui revendiquent des droits et obligations particuliers sur les segments de l'orbite situés au-dessus de leurs territoires.

M. Garcia Velasco (Equateur)

L'Equateur se félicite de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de deux nouveaux points relatifs à la coopération de notre organisation mondiale avec l'Organisation des Etats américains (OEA) et avec le Système économique latino-américain et des Caraïbes (SELA). Il appuie énergiquement l'inscription de ces points, convaincu qu'il est temps, en effet, d'établir des liens de coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'OEA - la plus ancienne des organisations régionales -, qui a été une source d'inspiration pour les participants à la Conférence de San Francisco en 1945.

Au cours des 42 années qui se sont écoulées depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à de graves conflits, à des divergences profondes entre ses Membres, à des ambitions démesurées, à des luttes idéologiques et à des violations de la paix et du bien-être dans diverses régions du globe. Le développement de ses activités a parfois été gêné par des difficultés bureaucratiques et financières que, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, on cherche à surmonter en procédant à des réformes. Mais nous devons également reconnaître qu'elle est parvenue à des résultats importants dans de nombreux domaines des relations internationales.

Certes, on a entendu de temps à autre, dans cette instance irremplaçable, des paroles de colère, mais on a également entendu, dans la majorité des cas, des paroles de paix, de conciliation et d'espoir.

J'espère que ce sont ces dernières qui l'emporteront à l'avenir, pour exprimer notre foi en l'Organisation et la volonté des peuples de construire un monde fraternel de progrès et de bien-être.

M. FILALI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, vous exprimer nos plus sincères et chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés, en cette période cruciale pour l'avenir de notre organisation, que vos éminentes qualités d'homme d'Etat, votre grande expérience, ainsi que votre perception profonde de la complexité des relations internationales représenteront un atout essentiel pour la conclusion heureuse de nos travaux. Soyez assuré, Monsieur le Président, de la coopération pleine et entière de la délégation marocaine, dans un esprit de responsabilité et de pragmatisme, afin de répondre positivement aux vœux de la communauté des nations de voir progresser, à chaque session de l'Assemblée générale, la cause de la paix, de la stabilité et de l'harmonie entre les peuples.

M. Filali (Maroc)

Nous saisissons cette occasion pour rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, M. le Ministre Choudhury, qui s'est acquitté brillamment de son mandat au cours de la précédente session, permettant ainsi à notre organisation de passer un cap particulièrement difficile dans son existence.

Nous devons rendre également un hommage mérité à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a poursuivi avec constance et ténacité ses efforts louables pour le règlement des nombreuses tensions existant de par le monde et pour prévenir l'émergence de nouveaux conflits. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude et la promesse de notre ferme soutien à ses initiatives.

Enfin, à M. l'Ambassadeur Joseph Reed, ami de longue date et ancien Ambassadeur des Etats-Unis au Maroc, nouvellement promu à ses nouvelles fonctions au Secrétariat général des Nations Unies, je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions, étant convaincu qu'il les remplira avec le même dynamisme et la même efficacité qu'il a utilisés au Maroc.

Il est navrant d'avoir à constater qu'en dépit des efforts déployés par tant d'hommes de bonne volonté à travers le monde, celui-ci continue de donner de lui-même une image si peu rassurante que les plus tenaces déterminations risquent à tout moment de sombrer dans le découragement.

Des guerres que rien ne justifie font rage aux quatre coins de la planète, le terrorisme le plus aveugle étend son règne chaque jour jusqu'aux bastions réputés les plus invulnérables, la disparité des richesses entre nations riches et pauvres s'accroît sans que rien ne vienne freiner ce cycle infernal.

M. Filali (Maroc)

Pourtant, voilà plus de 40 ans que l'Organisation des Nations Unies a vu le jour et qu'elle porte l'espoir de tous ceux qui croient en la possibilité d'un monde meilleur. Si bien qu'il n'est aucun des échecs du monde d'aujourd'hui qui ne vienne rejaillir sur notre organisation, jetant sur l'ONU un discrédit souvent immérité et que certains ne manquent pas d'attiser pour des motifs égoïstes et de pure circonstance. L'honnêteté la plus élémentaire nous commande de proclamer qu'un tel discrédit est d'autant plus injuste que l'ONU, en dépit de nombreuses difficultés et entraves, a énormément fait en quatre décennies d'existence pour la paix du monde et le progrès des hommes.

Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'avenir de notre institution reste préoccupant. Ressources financières suffisantes et volonté politique des Etats Membres lui font trop souvent défaut.

Certes, quelques pas positifs ont été franchis. Au cours de la précédente session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/213 destinée à améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU. L'adoption de ce texte par consensus a été le reflet de la foi générale en le rôle irremplaçable de notre organisation. Pour sa part, le Secrétaire général a mis en oeuvre toutes ses prérogatives pour rationaliser les méthodes de travail, réduire les dépenses et accroître l'efficacité de l'institution onusienne. Nous sommes dès lors fondés à formuler l'espoir que les efforts déployés par le Secrétaire général rencontreront en parallèle un soutien accru des Etats Membres et un meilleur respect des engagements pris, afin que notre organisation puisse faire face aux mutations de la société internationale et aux nouveaux défis du monde moderne.

Le Royaume du Maroc, pour sa part, demeurera fidèle à tous ses engagements et ne ménagera aucun effort pour que notre organisation puisse parfaire ses objectifs et accroître sa crédibilité. C'est dans cet état d'esprit et pour assumer pleinement sa part de responsabilités à l'égard de la communauté internationale, que mon pays a introduit sa candidature, en vue d'occuper, pendant les deux années à venir, le siège qui lui revient au sein du Conseil de sécurité au titre de l'Afrique du Nord, en vertu du principe de la rotation appliqué de tout temps par les groupes régionaux. Nous espérons avoir ainsi une occasion supplémentaire de poursuivre notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Filali (Maroc)

De nombreux foyers de tension persistent à travers le monde en dépit des cris d'alarme et des appels à la raison lancés chaque année du haut même de cette tribune.

La guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, entrée dans sa huitième année, ne cesse de semer la destruction et de répandre la souffrance parmi les populations concernées. Cette guerre, qui annihile chaque jour davantage les potentialités des deux pays en conflit, hypothèque gravement le devenir de toute la région en occultant les vrais problèmes et en faisant surgir de nouvelles sources d'instabilité, dans une aire géographique allant de la Méditerranée orientale aux rivages du golfe Arabo-Persique.

Le Conseil de sécurité, en adoptant à l'unanimité la résolution 598 (1987), en juillet dernier, a offert une opportunité historique exceptionnelle pour le retour de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Conseil a suivi la voix de la raison et de la sagesse, en mettant en oeuvre les dispositions du Chapitre VII de la Charte qui sont au coeur de tout le système de sécurité collective et qui permettent, une fois établi le diagnostic de rupture de la paix, de prescrire l'extinction de l'incendie par l'arrêt des hostilités et le retrait de toutes les forces aux frontières internationalement reconnues. C'est là le prélude indispensable à tout traitement approprié de la crise, dans toutes ses dimensions, et au règlement juste, honorable et durable préconisé déjà, mais malheureusement sans effet, par la résolution 514 (1982) du 12 juillet 1982.

Ces mesures contraignantes, bien qu'elles "ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties", aux termes de l'Article 40, doivent recevoir application sans délai, au risque de mettre en cause la crédibilité de toute notre organisation et la pertinence des dispositions centrales de la Charte. Nous nous félicitons de l'acceptation de cette décision par l'Iraq et nous lançons un appel pressant à l'Iran pour qu'il réponde à l'attente de la communauté internationale exprimée clairement par l'unanimité des membres du Conseil de sécurité.

Dans cet esprit, du reste, Sa Majesté le Roi Hassan II a adressé un message aux chefs d'Etat et de gouvernement de la communauté islamique, par lequel le souverain rappelle que "l'Islam est d'abord rassembleur et tolérant et que telle est et doit demeurer sa vocation. Nous devons dès lors", a ajouté le souverain,

M. Filali (Maroc)

rechercher tous les moyens de concrétiser notre détermination unitaire, dans le respect de nos diversités." Nous tenons à saluer à nouveau les efforts inlassables et continuels entrepris dans le même esprit par le Secrétaire général, afin de rapprocher les points de vue et de créer les conditions propices à un dialogue constructif.\*

Le conflit fratricide entre l'Iraq et l'Iran a rejeté au second plan, hélas, le drame du Moyen-Orient et la situation tragique du peuple palestinien, qui subit depuis 40 ans l'exil et l'occupation étrangère. Les sacrifices consentis par ce peuple sont à la mesure des souffrances et des privations qu'il endure et rien ne peut les occulter ni faire taire l'appel lancinant pour que justice lui soit rendue. Cette justice s'appelle droit à la libre détermination, à une patrie et à un Etat autonome.

N'est-il pas anachronique de voir les fils d'Abraham, les enfants d'une terre creuset de la civilisation la plus florissante de l'histoire de l'humanité, s'entre-déchirer au mépris des valeurs qui ont fondé leur propre existence?

N'est-il pas temps, là aussi, de revenir aux voies de la sagesse et de l'avenir qui ont été tracées par les organisations régionales telles que la Ligue arabe au Sommet de Fès, en 1982, ou l'Organisation des Nations Unies dans ses multiples résolutions? Cette solution juste, durable et globale du conflit israélo-arabe passe désormais par la convocation d'une conférence internationale, avec la participation pleine et entière, à notre sens, de toutes les parties concernées, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité.

La crise du Moyen-Orient a entraîné également dans sa tourmente le peuple libanais qui vit les affres de la guerre et de l'intolérance quotidiennes, alors qu'il était envié jusqu'ici, en tant que modèle parfait de cohabitation et de coexistence entre communautés et religions. Solidaire du peuple libanais, le Royaume du Maroc en appelle à la cessation de toutes les ingérences étrangères dans ce pays, afin qu'il puisse entreprendre la tâche exaltante de reconstruction et retrouver les bases perdues de son harmonie nationale.

---

\* M. Dugersuren (Mongolie), Vice-Président, assume la présidence.



M. Filali (Maroc)

Les germes des conflits naissent et se développent, chaque fois qu'un peuple subit une domination étrangère ou se voit imposer un système discriminatoire, attentatoire à la dignité et aux droits fondamentaux de la personne humaine, et de fait intolérable. Telles sont les causes de la situation explosive que fait subir à l'Afrique australe le régime sud-africain qui menace la paix et la sécurité de tout un continent. Si l'histoire nous enseigne que l'apartheid, défi à la conscience de l'humanité, est condamné à disparaître, la raison nous impose de prendre toutes les mesures pour précipiter sa perte et épargner ainsi des destinées et des vies humaines innocentes. Il est donc grand temps pour notre organisation de recourir à tout l'arsenal des dispositions offertes par la Charte, pour faire respecter ses objectifs et ses principes les plus essentiels.

Le peuple namibien subit toujours le joug de l'apartheid et de l'occupation étrangère sud-africaine, en dépit de l'adoption depuis près de 10 ans de la résolution 435 (1978), portant plan des Nations Unies pour ce territoire. La détermination de la communauté internationale doit demeurer entière pour imposer la mise en oeuvre de ce plan dans son intégralité et sans conditions. Le Royaume du Maroc se tient résolument aux côtés du peuple namibien, auquel nous renouvelons notre soutien sans réserves pour la réalisation de ses aspirations légitimes à l'indépendance et à l'unité de son pays.

Mon pays, soucieux de préserver la coexistence de tous dans le respect de l'identité de chacun, a toujours défendu le droit de chaque peuple de choisir son régime politique, économique et social sans ingérence étrangère. C'est pourquoi nous en avons toujours appelé à l'évacuation des troupes étrangères du Kampuchea et de l'Afghanistan, pour permettre aux peuples concernés de ces pays de décider librement de leur destin.

L'Amérique centrale n'est pas non plus éloignée de nos préoccupations. Aussi, nous avons soutenu et continuerons de soutenir les efforts du Groupe de Contadora visant à rétablir la paix et la stabilité dans cette région, sur la base de la non-ingérence et de la coopération entre les pays concernés. Nous espérons vivement que le plan de paix proposé par le Président Arias du Costa Rica à ses pairs d'Amérique centrale pourra ouvrir la voie à la concorde entre tous les pays de cette région, auxquels nous sommes attachés par des liens profonds d'amitié et de coopération.

M. Filali (Maroc)

Monsieur le Président, on conçoit aisément que le Royaume du Maroc accorde un intérêt tout particulier à la situation en Méditerranée, intérêt d'autant plus légitime que mon pays est l'un des riverains du détroit de Gibraltar. La situation stratégique de cette voie d'eau et le caractère extrêmement sensible de la zone du détroit pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité du bassin méditerranéen, rendent particulièrement préoccupants les quelques foyers de tension qui y subsistent. Profondément attaché aux vertus du dialogue, le Maroc poursuivra avec constance et détermination la voie qu'il s'est tracée, pour résoudre par la concertation les litiges pendants dans cette région. Sensibilité, importance stratégique et vulnérabilité de la zone sont autant de raisons qui appellent à une convergence des énergies, afin de faire de la Méditerranée un havre de paix et de prospérité pour ses riverains du Nord et du Sud.

Animé par cette conviction, le Maroc a apporté sa contribution active, lors de la réunion des pays méditerranéens non alignés qui s'est tenue récemment à Brioni, en juillet dernier, et qui a décidé de jeter les bases d'une concertation entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée. Il est du reste apparu à l'évidence, au cours de cette conférence, que la sécurité de la Méditerranée ne peut être appréhendée séparément et que les problèmes qu'elle pose nécessitent un traitement global par tous les riverains.

A cet égard, le Maroc enregistre avec satisfaction l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, en vue de supprimer du territoire européen les missiles à courte et à moyenne portée. Il s'agit là d'un progrès substantiel, qu'il convient à notre sens de parfaire afin d'y englober les missiles embarqués sur les flottes en Méditerranée.

Monsieur le Président, sécurité et développement sont intimement liés. Si la sécurité du monde reste préoccupante, dans le domaine du développement, il est malheureusement reconnu que les années 80 constituent une décennie perdue.

L'économie mondiale continue de s'enfoncer dans une crise structurelle sans précédent. Le commerce international subit les plus fortes pressions protectionnistes depuis la grande dépression des années 30.

Les marchés des produits de base connaissent actuellement un recul historique inégalé au cours des 50 dernières années. Pour sa part, le système financier international subit une menace persistante de banqueroute, sous la pression d'un

M. Filali (Maroc)

endettement exorbitant. Tout cela se traduit, en termes concrets, par une baisse des niveaux de vie dans les pays en développement.

Une telle situation ne pourrait persister sans engendrer des répercussions sur la stabilité des Etats, compromettant davantage leurs efforts en vue du développement. Ainsi, la lutte pour le développement n'est pas seulement le plus important problème économique et social de notre temps; c'est aussi l'un des plus importants problèmes politiques auxquels la communauté internationale est confrontée. C'est pourquoi il est urgent d'engager au plus vite une restructuration de l'environnement économique mondial, en vue de la transformation des relations actuelles fondées sur la domination des plus forts par des liens d'interdépendance basés sur une réelle solidarité entre toutes les composantes de la collectivité humaine.

La crise de l'endettement extérieur est, à cet égard, un test majeur qui peut être fatal, à moins qu'une approche globale de responsabilité partagée ne soit adoptée pour envisager ce problème, non plus uniquement dans ses aspects techniques et comptables immédiats, mais dans ses prolongements politiques et sociaux à plus long terme.

Il importe de réaliser qu'en Amérique latine comme en Afrique, le poids excessif du service de la dette extérieure est devenu intolérable tandis que, dans de nombreux cas, une portion notable de cette dette est devenue irrécupérable.

Je voudrais ici, au nom de mon pays, inviter les créditeurs parmi les pays développés à faire preuve de la volonté politique nécessaire ainsi que d'un sens suffisamment éclairé de leurs propres intérêts, pour démanteler leurs barrières douanières, réduire leurs subventions aux exportations de produits agricoles, soutenir les marchés de produits de base, accroître l'aide publique au développement à des conditions concessionnelles et assurer un flux adéquat de ressources financières aux pays en développement, pendant la période de restructuration macro-économique actuelle.

M. Filali (Maroc)

Il faudra nécessairement que, s'inspirant du cadre de référence tracé par la résolution 41/202 et du Document final de la CNUCED VII, un accord se fasse sur de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette, ainsi que de nouvelles formules de réaménagement, de remboursement et de conditionalité, incluant la réduction des taux d'intérêt réels et la stabilisation des taux d'intérêt.

En Afrique, où de nombreux pays continuent de connaître des situations chaotiques aggravées par des facteurs naturels tels que la sécheresse dont les pays du Sahel ont durement souffert, la lutte pour la simple survie a remplacé les espoirs de développement. Devant la dégradation de l'environnement économique, le poids de la dette et la pression démographique, il y a en Afrique, selon la Banque mondiale, une quinzaine de pays menacés par une inévitable banqueroute.

Pourtant, l'année 1987 fera certainement date dans l'histoire du continent africain, dans la mesure où, pour la première fois, plus de la moitié des pays de la région se sont engagés dans le sens d'une libéralisation accentuée de leur système économique.

Malheureusement, ces réformes se sont développées dans un contexte national fait de handicaps structurels nombreux et dans un environnement international souvent peu secourable.

Comme je l'ai déclaré l'année dernière, je réitère aujourd'hui que, malgré quelques louables initiatives entreprises au niveau bilatéral par quelques pays donateurs et au niveau multilatéral par certaines organisations du système des Nations Unies, dans l'ensemble la réponse de notre communauté internationale n'est pas toujours à la hauteur de la responsabilité commune ou de la tragédie d'un continent asphyxié par sa dette et cruellement éprouvé dans ses efforts de redressement.

J'exprime l'espoir, cependant, qu'au moment de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action pour le redressement et le développement de l'Afrique, les signes avant-coureurs seront démentis par les faits et que la prochaine session de l'Assemblée générale ne sera pas pour notre continent la réunion de l'espoir trahi.

Au niveau de notre sous-région maghrébine, le Maroc n'a cessé d'oeuvrer pour que l'avenir soit porteur des plus belles promesses.

A l'heure de l'émergence des grands ensembles économiques et politiques, il n'est pas permis de concevoir l'avenir des Etats du Maghreb dans la dispersion et la division. Le devenir des peuples maghrébins, la satisfaction de leurs aspirations au progrès et à la stabilité ne seront assurés que dans le cadre de la solidarité et de l'unité maghrébine.

M. Filali (Maroc)

Depuis l'aube de notre indépendance, la construction d'un Maghreb uni a été et demeure une constante de notre politique étrangère, car le Maroc, qui est une composante indissociable de l'ensemble maghrébin, inscrit son devenir dans le destin global du Maghreb arabe.

Conscients de cette exigence, les gouvernants des pays maghrébins s'étaient déjà engagés dans cette voie, au lendemain des indépendances, en mettant sur pied des institutions communes de coopération dans les multiples secteurs de l'activité économique et sociale. La première décennie de fonctionnement des institutions maghrébines a été prometteuse, à cet égard, et a répondu en grande partie aux vœux et à la volonté des peuples concernés, forgés dans une histoire commune séculaire, une communauté de religion, de culture, de civilisation, de traditions et de langue. Les premières réalisations de cette coopération maghrébine institutionnalisée ont permis d'accroître les courants d'échange et de lancer des programmes unitaires, au bénéfice de tous les pays de la région, et elles laissent présager, au-delà, la possibilité d'entamer en commun des négociations avec les ensembles constitués par les pays industrialisés, de l'autre côté de la Méditerranée.

A notre sens, les pays maghrébins doivent accorder la priorité absolue à l'apurement de tous les contentieux existants, afin d'ouvrir définitivement la voie à l'indispensable et inévitable intégration régionale, relever les multiples défis qui nous sont lancés et faire face à la compétition technologique et économique, dont le pourtour de la Méditerranée sera l'enjeu dans les années à venir.

Le Maroc, pour ce qui le concerne, n'a épargné aucun effort pour faire triompher l'entente et l'harmonie entre les pays de la région. C'est ainsi que nous avons toujours répondu favorablement à toutes les initiatives de médiation et de conciliation de la part des chefs d'Etat des pays frères et amis, qui ont cherché à rétablir l'atmosphère de sérénité et de compréhension inhérente à la nature des relations entre les pays de la région.

Nous tenons, à cette occasion, à rendre un vibrant hommage au serviteur des Lieux saints, le Roi Fahd d'Arabie saoudite, qui a tant oeuvré pour le rapprochement des deux pays frères, le Maroc et l'Algérie, et dont l'action a été couronnée par la rencontre, en sa présence, de S. M. le Roi Hassan II et du Président Chadli Benjedid en mai dernier, sur la frontière algéro-marocaine.

M. Filali (Maroc)

Cette rencontre a permis de renouer le dialogue entre les deux pays frères, lequel, nous l'espérons, nous aidera à assainir définitivement le climat de nos relations, de dissiper les malentendus et de régler les contentieux en suspens.

Dans le cadre de sa disponibilité constante pour oeuvrer à l'élimination de toutes les sources de tension dans notre sous-région, le Royaume du Maroc a exprimé, ici même, son soutien à l'initiative de bons offices du Secrétaire général de notre organisation, en vue de parvenir à une solution juste et équitable de la question dite du Sahara occidental au travers de l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Cette initiative vient d'enregistrer un progrès décisif, puisque le Secrétaire général a décidé, le 24 septembre dernier, qu'une mission technique se rendra dans le territoire au cours des prochaines semaines. M. Pérez de Cuéllar a chargé cette mission de recueillir les informations techniques et les données disponibles sur place, afin de lui permettre de présenter des propositions en vue de la tenue d'un référendum au Sahara occidental.

Il est un fait que le Royaume du Maroc avait répondu favorablement et sans délai au Secrétaire général lorsqu'il y a quelques mois, il nous avait fait part de son intention de dépêcher dans le territoire des experts de l'ONU pour être pleinement informé, et sur une base impartiale, de la réalité existante sur le terrain.

M. Filali (Maroc)

on pays mettra tout en oeuvre pour faciliter au maximum la tâche de la mission technique et pour lui permettre de s'acquitter entièrement de sa fonction. Selon la pratique établie, cette mission technique doit opérer en toute liberté et sans entrave.

Il revient à notre assemblée d'apporter au Secrétaire général un appui sans réserve, dans la clarté et la sérénité, afin de garantir le succès futur de l'initiative de bons offices et de favoriser ainsi le règlement définitif de cette question. Nous aurons ainsi, tout en renforçant la crédibilité de notre organisation, contribué de façon constructive au rétablissement d'un climat de concorde et de paix au Maghreb.

Il est vrai que les réalités du monde appellent peu à l'optimisme; mais il n'en est pas moins vrai que la réponse aux multiples défis que nous avons à affronter en cette fin de siècle ne saurait être trouvée dans le défaitisme et le découragement.

Par la concertation et l'affirmation de notre solidarité, bien des problèmes pourront trouver leurs solutions et bien des difficultés pourront être surmontées.

Dialogue, concertation et solidarité doivent être élevés au rang de vertus premières de notre organisation. C'est uniquement de la sorte que les racines de l'arbre de vie continueront à alimenter de leur sève les progrès de l'humanité. C'est cette leçon de sagesse que l'expérience, tirée de plus de 40 ans d'existence de notre organisation, nous enseigne et qu'il convient de retenir si nous voulons maintenir vivace le flambeau de l'espoir.

M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la délégation des Emirats arabes unis, je suis heureux de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés qu'étant donné votre compétence, votre sagesse et votre expérience, vous vous acquitterez de votre tâche avec efficacité et distinction.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, M. Humayun Rasheed Choudhury, de son excellente direction et des contributions éminentes qu'il a apportées aux travaux de la précédente session, au cours de laquelle l'Organisation a dû faire face à de graves difficultés. En cette occasion, je voudrais réaffirmer notre confiance à l'endroit du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, ainsi que notre profonde reconnaissance à l'égard de s

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

mesures qu'il a entreprises pour renforcer l'Organisation et de ses efforts et initiatives destinés à apporter des solutions aux problèmes actuels et aux différends par des moyens pacifiques.

Dans son dernier rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général déclarait d'emblée que, l'année dernière, une plus grande solidarité entre les Etats était évidente dans la façon dont ceux-ci traitaient les problèmes graves d'importance globale. Il faisait observer que "Cela pouvait constituer une base prometteuse pour une coopération multilatérale élargie et une augmentation de l'efficacité des Nations Unies". (A/42/PV.1, p. 2)

Tout en souscrivant à cet espoir et à cette vision du Secrétaire général, nous voudrions souligner le fait que cette année a été caractérisée par des actions multilatérales et internationales destinées à régler des conflits par le biais de la diplomatie ou grâce au recours aux organes des Nations Unies.

Nous lançons donc un appel pour le renforcement de cette méthode et un recours accru à cette dernière pour réaliser ce à quoi nous aspirons tous, à savoir la paix et la sécurité internationales sur la base de la justice et de la réalisation des droits de tous les peuples sans discrimination.

Loïn d'être nouveau, notre appel naît des principes et convictions qui gouvernent la politique étrangère de notre pays. Au premier plan parmi ces principes se trouve notre engagement à l'égard de la Charte, notre appui aux organes des Nations Unies et notre foi inébranlable dans le processus de règlement pacifique des conflits entre Etats.

La nature de notre pays rend notre engagement envers la Charte encore plus ferme. En effet, en tant que petit pays en développement, nous estimons que le respect des principes de la Charte par tous les Etats, surtout ceux qui ont des responsabilités internationales particulières, constitue la seule garantie efficace de notre sécurité.

Grâce à notre expérience de membre non permanent du Conseil de sécurité, nous ne saurions insister suffisamment sur la nécessité de renforcer le système de sécurité collective et d'améliorer le rôle des Nations Unies, y compris par l'utilisation du Conseil de sécurité sur une base plus régulière et aussi par le recours à des mesures de prévention. En outre, nous devrions utiliser le Conseil comme une enceinte de négociations sur les problèmes internationaux encore en suspens. Le Conseil devrait également se réunir au niveau le plus élevé possible



M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

pour discuter longuement, de manière équitable et impartiale, la cause sous-jacente des échecs des Nations Unies dans l'exécution des fonctions prévues pour elles dans la Charte. Ces fonctions englobent l'essence même de notre organisation internationale, en ce sens qu'elles reflètent le désir de la communauté internationale de permettre l'avènement d'un monde où la justice et l'égalité règnent de façon absolue, sans être entravées par la guerre ou les conflits armés.

La guerre Iran-Iraq est entrée dans sa huitième année. Au lieu de fléchir, cette guerre s'est étendue ces 12 derniers mois de façon jusqu'à répandre ses ramifications au-delà du cercle des deux belligérants. Les flottes et les navires de guerre sont nombreux et omniprésents dans les eaux du Golfe, autant que les navires commerciaux. Cela représente sans doute une menace pour le trafic maritime international et nous indique une recrudescence des tensions et des craintes entraînées par cette escalade de la guerre. Les événements des derniers jours devraient nous permettre de comprendre que d'autres conflits risquent d'apparaître, avec des résultats incontrôlables.

Ces événements tragiques ont entraîné des négociations longues et des efforts concertés dont le but était de contenir la guerre en cours en recherchant un règlement politique. Enfin, les efforts internationaux ont porté leurs fruits et le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 598 (1987). Aux côtés des autres Etats Membres, notamment des pays non alignés, mon pays a participé aux efforts qui ont mené à l'adoption de cette résolution qui, non seulement est bien équilibrée, mais qui prend également en compte les intérêts légitimes des deux parties en conflit.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

A l'instar de tous les autres membres du Conseil de sécurité et du monde en général, nous croyons que la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité offre une approche intégrée susceptible de mettre fin à la guerre et de régler tous les problèmes en suspens entre les deux parties en guerre par des moyens pacifiques. La résolution offre en outre une occasion historique unique de règlement pacifique et juste du conflit. Nous invitons instamment chacun à saisir cette occasion.

La mission de visite du Secrétaire général en Iran et en Iraq, jointe à ses efforts inlassables et aux discussions qu'il a eues avec les deux parties ont renforcé les chances d'un règlement politique. Il va sans dire que nous sommes parfaitement conscients de ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs qui nous tiennent tous à coeur.

Tout en insistant sur la nécessité, pour les membres du Conseil de sécurité, de conserver une position unifiée, nous estimons néanmoins que cela ne doit pas se faire au détriment de l'application de la résolution. A notre avis, l'un et l'autre sont extrêmement importants.

Mon pays s'est toujours montré disposé à contribuer à tous les efforts politiques destinés à parvenir à un règlement juste et pacifique qui garantisse les intérêts légitimes des deux parties. Nous avons participé aux efforts entrepris dans ce sens à différents niveaux. Nous avons l'intention de les poursuivre car la paix est une noble cause.

Nous rejetons la pratique qui consiste à utiliser les Lieux saints à des fins de propagande politique, comme cela s'est récemment produit à la sainte mosquée de La Mecque. Nous rejetons également les tentatives faites par certains pour essayer d'entraîner dans le conflit des parties qui n'ont rien à voir avec la guerre comme cela a été récemment le cas lors des actes d'agression perpétrés contre l'Etat frère du Koweït.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, dire que la situation dans cette région est dans l'impasse est un euphémisme. En fait, la situation va de mal en pis. Les forces d'occupation israéliennes sont toujours présentes sur le sol arabe. Le peuple palestinien vit toujours en exil forcé. Il est éparpillé à travers le monde entier et dans l'impossibilité de pouvoir exercer ses droits.

Pour ce qui est de la tragédie palestinienne, 1987 marque le souvenir d'événements douloureux. Il y a exactement 70 ans de cela, une déclaration a été prononcée sans le consentement du peuple palestinien. Je veux parler de la Déclaration Balfour, qui a marqué un tournant dans le processus qui devait conduire à la naissance de l'Etat sioniste.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Cette année marque aussi le quarantième anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution du partage de la Palestine. Cette résolution, qui a conduit à la création d'Israël dans le contexte de circonstances internationales particulières, a été une parodie du droit et de l'histoire.

L'année 1987 marque également le vingtième anniversaire de l'agression de 1967 qui a eu pour cause l'usurpation de toute la Palestine par Israël et de sa conquête de certaines parties du territoire des pays arabes voisins.

Si les progrès réalisés cette année en matière de coopération internationale dans le cadre du règlement pacifique des différends ont de quoi nous réjouir, il serait difficile d'en dire autant de la question du Moyen-Orient. Toutes les initiatives et démarches entreprises pour sortir de l'impasse les problèmes du Moyen-Orient et la question de Palestine ont échoué. Les perspectives de règlement pacifique et honorable sont toujours aussi sombres malgré le consensus quasi universel qui s'est fait jour sur la nécessité de la convocation d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies, comme le stipule la résolution 38/58 C, et malgré les efforts déployés par le Secrétaire général. Pour reprendre les termes du Secrétaire général :

"Malheureusement, on n'a pu encore obtenir l'accord de toutes les parties sur le principe d'une conférence internationale...". (A/42/1, p. 4)

Nous savons tous qui est pour le principe d'une conférence de paix et qui est contre. Jusqu'à présent, Israël et ses partisans n'ont cessé quant à eux de recourir à des tactiques dilatoires.

Du haut de cette tribune, nous voudrions insister une fois de plus sur le droit du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à participer sur un pied d'égalité à tout effort destiné à trouver un juste règlement du conflit du Moyen-Orient. Comme chacun le sait, la question palestinienne est au coeur de ce conflit et, à priori, toute conférence de paix au Moyen-Orient devrait être convoquée en tenant compte de ce principe.

Au Liban, Israël continue de bafouer la volonté de la communauté internationale. Il continue d'occuper certaines parties du territoire libanais en violation de nombreuses résolutions des Nations Unies, y compris les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui demandaient expressément à Israël de s'en retirer immédiatement et inconditionnellement. De plus, Israël s'ingère directement dans les affaires intérieures du Liban et poursuit ses attaques contre les villes et les villages libanais sur terre, sur mer et depuis les airs.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous saluons la lutte héroïque menée par la résistance libanaise contre les forces israéliennes d'occupation. Cependant, nous en appelons à nos frères libanais pour qu'ils règlent leurs divergences de vues et s'unissent pour que le Liban redevienne fort et recouvre sa liberté et son indépendance.

La situation en Afrique australe et le fait qu'elle échappe à toute solution pacifique sont pour nous une source de profonde préoccupation. Les causes de cette impasse sont évidentes. Le Gouvernement raciste minoritaire blanc d'Afrique du Sud s'entête dans son idéologie et dans ses pratiques d'apartheid pour tenter de conserver ses privilèges et perpétuer sa domination du pays. Il empêche la Namibie d'accéder à l'indépendance et recourt à sa machine de guerre pour commettre des actes d'agression contre les Etats africains de première ligne.

Nous déplorons vivement l'existence du système d'apartheid. Ce système, adopté par le régime raciste de Pretoria, prive la majorité noire de la population de ses droits les plus fondamentaux, en violation des dispositions de la Charte, des principes du droit international et des normes juridiques internationales.

Nous déplorons également les tactiques dilatoires employées par le régime d'apartheid pour empêcher la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui vise à assurer l'octroi de l'indépendance à la Namibie. Nous nous opposons avec tout autant de vigueur aux efforts faits pour essayer de lier l'application de cette résolution à d'autres questions extrinsèques qui relèvent de la souveraineté d'un Etat voisin. Notre appui à la noble lutte menée par le peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), est plus ferme que jamais. Nous sommes certains que la victoire, la liberté et l'indépendance sont acquises au peuple namibien. Mon pays condamne catégoriquement les actes incessants d'agression, de terrorisme et de déstabilisation commis par le régime de Prétoria contre les Etats africains voisins.

Fidèle au principe dont s'inspire notre position à l'égard de l'Afrique du Sud, mon pays a toujours approuvé les projets de résolution présentés au Conseil de sécurité et destinés à imposer des sanctions économiques obligatoires à l'encontre du régime d'apartheid. A notre avis, c'est le genre de mesures qu'il convient de prendre pour contraindre Pretoria à renoncer à sa politique d'apartheid.

Le principe fondamental à la base de la création des Nations Unies est celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Cet objectif continuera

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

de nous échapper tant que la course aux armements et l'accroissement débridé des arsenaux d'armes nucléaires et classiques se poursuivront. D'un autre côté, un désarmement reposant sur des réductions équilibrées des armements peut permettre d'instaurer la paix et d'empêcher la guerre. Nous nous félicitons par conséquent de l'accord intervenu récemment entre les deux superpuissances et destiné à éliminer les missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe. A notre avis, cet accord représente un pas important sur la voie conduisant au désarmement. Nous espérons sincèrement que la réunion au sommet qui doit avoir lieu prochainement entre les superpuissances contribuera à accélérer ce processus.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

A cet égard, nous préconisons une fois de plus la création de zone exemptes d'armes nucléaires, particulièrement au Moyen-Orient. Nous réaffirmons également notre engagement et notre appui à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Dans mes observations liminaires, j'ai mentionné les principes qui régissent notre politique étrangère à l'égard des problèmes internationaux. Parmi les plus importants figurent les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques.

Nous demandons par conséquent le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et prions instamment toutes les parties extérieures de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. Le peuple afghan devrait avoir la possibilité de choisir seul le système de gouvernement qu'il souhaite. Les informations selon lesquelles l'écart entre les parties au conflit diminue sont encourageantes.

Il en est de même pour le Kampuchea, dont le peuple souffre depuis longtemps de l'agression et de l'ingérence des puissances extérieures. Cela s'applique également à la région d'Amérique centrale frappée par la crise. S'agissant de cette région, nous appuyons le traité de paix régional signé le 7 août 1987 par les présidents d'El Salvador, du Guatemala, de Costa Rica, du Nicaragua et du Honduras. Ce traité comporte les éléments principaux nécessaires à la réalisation d'une paix stable et permanente en Amérique centrale.

En ce qui concerne la Corée, nous encourageons le Nord et le Sud à régler leurs divergences par un dialogue libre de pressions et de conditions préalables. La crise pourrait ainsi être désamorcée et faire place à l'unité que les Coréens souhaitent tant. Nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts de médiation pour surmonter les différences entre les deux parties.

Pour ce qui est de Chypre cependant, nous sommes affligés de voir que certains efforts entrepris pour régler ce problème ont subi des revers. Comme le fait apparaître le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation :

"...la situation à Chypre est source de préoccupation croissante ... La possibilité d'affrontements graves au cours des prochains mois ne peut être exclue si la tendance actuelle se poursuit." (A/42/1, p. 7)

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts pour rapprocher les points de vue des communautés turque et grecque. L'objectif final est la réalisation d'un règlement équitable, général et permanent dans le cadre duquel la sécurité et la coexistence seraient assurées pour les deux communautés. Un tel règlement devrait également garantir la justice et l'égalité des droits pour les deux communautés, ainsi que la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de non-alignement de la République fédérale de Chypre.

L'horizon économique international est incertain et affligeant. L'économie mondiale s'est considérablement ralentie depuis la première moitié des années 80. Les événements de 1986 et de la première moitié de 1987 n'ont pas permis à l'économie internationale de réagir rapidement et de connaître une croissance stable. L'effondrement du prix du pétrole, l'année dernière, et la chute brutale de la valeur du dollar américain n'ont pas produit les effets escomptés. Au contraire, ils ont suscité des inquiétudes sur les tendances inflationnistes et l'accroissement corollaire des taux d'intérêt dans le monde industrialisé, rendant encore plus difficile les efforts que font les pays débiteurs pour alléger leur fardeau. L'incertitude qui règne sur les déficits commerciaux dans certains pays industrialisés importants a provoqué des sentiments protectionnistes qui font naître l'anxiété parmi les pays en développement exportateurs. Il est important de noter que les prix internationaux des produits de base ont atteint leur niveau le plus faible depuis 50 ans. Par conséquent, les revenus par habitant dans les pays en développement se trouvent également à leur niveau le plus bas pour cette décennie.

Au centre de ce noir tableau se trouvent les trois problèmes les plus pressants de l'économie mondiale: l'instabilité des taux d'échange, le protectionnisme et la dette des pays en développement. Ces trois phénomènes sont étroitement liés. La grande incertitude qui règne au sujet de ces problèmes a provoqué une crise de confiance parmi les investisseurs, entraînant à son tour une détérioration des perspectives économiques internationales.

La situation actuelle appelle inévitablement la question de la capacité du système international économique actuel de maîtriser de ces tendances. Compte tenu de tout cela, nous pensons que l'ordre économique actuel n'est pas de nature à mener à un développement équilibré et équitable ou à des relations justes et d'égalité entre les Etats.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous insistons sur le fait qu'une économie mondiale en expansion et une croissance économique soutenue sont des éléments indispensables pour résoudre les nombreux problèmes complexes que connaît la communauté internationale. Cela exigera un engagement renouvelé de la part de toutes les nations et une reprise du dialogue Nord-Sud sur lesquels pourra se fonder le rétablissement de la stabilité de l'économie globale.

Nous devons par conséquent poursuivre nos efforts pour procéder à la restructuration des relations économiques internationales, pour les faire reposer sur la justice, l'égalité et le respect des intérêts mutuels. A ces fins, les pays industrialisés devraient faire preuve d'une attitude positive et entreprendre des négociations sérieuses avec les pays en développement pour promouvoir la cause du développement. Nous estimons qu'il incombe aux pays qui ont la plus grande influence sur les marchés mondiaux du commerce et de la finance de remédier au désordre qui règne dans l'économie mondiale.

La solution des problèmes économiques mondiaux exigera des changements radicaux et souvent douloureux dans les politiques nationales de tous les pays. Il est impératif que les principaux acteurs de l'économie mondiale dépassent le cadre de leurs préoccupations nationales et de leurs différends internes sur le commerce et les questions macro-économiques pour agir dans l'intérêt commun de tous les Etats et de l'économie mondiale dans son ensemble.

L'Organisation des Nations Unies reflète les espoirs des peuples du monde entier qui aspirent à la création d'un ordre international, libre de guerres et d'affrontements, multilatéraux ou bilatéraux, reposant sur le maintien de la paix et de la sécurité et sur la réalisation de la justice et de l'égalité. Pour atteindre ces nobles objectifs, la Charte a prescrit des organes et des mécanismes dont le bon fonctionnement et les réalisations dépendent de la solidarité et de la coopération multilatérale entre tous les Etats. Certains Etats, particulièrement ceux dotés de responsabilités importantes, ont agi au mépris de ces faits, entraînant l'apparition d'un ordre mondial peu conforme aux espoirs et aux aspirations de ceux qui ont rédigé la Charte. Depuis un an, on voit apparaître des signes encourageants de coopération multilatérale élargie et d'utilisation des mécanismes des Nations Unies. Ayant franchi le cap des tristes réalités du passé vers les signes prometteurs du présent, nous espérons que désormais, ces indices encourageants se transformeront en réalité, rendant notre avenir plus sûr et plus brillant.



M. SIPASEUTH (République démocratique populaire lao) (parle en laotien; texte français fourni par la délégation) : Camarade Président, la délégation de la République démocratique populaire lao voudrait, avant tout, vous féliciter chaleureusement de votre brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. En vous élisant à ce poste, la communauté internationale a voulu rendre hommage tant à vos grandes qualités de diplomate qu'aux efforts inlassables que votre pays, la République démocratique allemande, a déployés en faveur de la paix et du désarmement en Europe comme dans le reste du monde. Ma délégation est convaincue que, sous votre sage et compétente direction, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

La délégation lao tient également à rendre hommage au Secrétaire général, S. E. M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables et innovateurs qu'il a déployés en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité tant régionales qu'internationales, ainsi que de la promotion et de la revitalisation de la coopération économique internationale pour le développement.

Cette session a pour nous une très grande signification, car elle coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de la grande révolution d'Octobre, laquelle a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité, ère qui a créé des conditions favorables à la lutte de libération nationale, permettant à plusieurs peuples de s'affranchir du colonialisme, d'acquérir leur indépendance et leur souveraineté et de devenir membres à part entière de la communauté des nations.\*

Le climat et l'environnement internationaux dans lesquels se déroulent les travaux de la présente session, s'ils ne sont pas meilleurs que ceux de la session écoulée, sont néanmoins caractérisés par l'optimisme qu'a engendré l'accord de principe auquel sont parvenus, très récemment, les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et des Etats-unis d'Amérique sur l'élimination totale des missiles nucléaires à moyenne et courte portée que ces deux pays possèdent. La conclusion d'un tel accord bilatéral constituera une mesure initiale très importante de réduction des armements et de désarmement nucléaire. L'enthousiasme avec lequel l'humanité tout entière accueille cet événement positif est d'autant plus compréhensible que la course effrénée aux armements,

---

\* M. Kouassi (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

particulièrement aux armements nucléaires, non seulement nuit à son bien-être, mais met aussi en danger sa survie même. Cette vérité ne saurait échapper à personne.

Le Gouvernement lao réitère sa condamnation de toute doctrine militaire consistant à rechercher la sécurité non dans le désarmement mais dans la supériorité militaire et stratégique et dans la dissuasion nucléaire. Cette doctrine ne tient pas compte de la réalité du monde d'aujourd'hui qui est devenu de plus en plus interdépendant et où, à l'âge nucléaire et spatial, la sécurité ne peut être que globale et égale pour tous les pays et peuples, quels que soient leur taille, leur système socio-économique et leur niveau de développement. D'où la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de contribuer activement à l'élaboration et à la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, englobant les domaines politico-militaire, économique, humanitaire et écologique.

Le Gouvernement lao se félicite des résultats positifs auxquels est parvenue la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue ici même il y a moins d'un mois. La course aux armements doit prendre fin sur terre et tout doit être fait pour l'empêcher de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique si l'on veut que des ressources considérables soient dégagées et, ensuite, réaffectées aux fins du développement économique et social de tous les peuples, en particulier des peuples en développement.

La République démocratique populaire lao voudrait, dans ce contexte, réaffirmer son soutien à l'ensemble des initiatives de paix et de désarmement avancées jusqu'à présent par les pays socialistes, parmi lesquelles figure notamment le programme général de sécurité pour le désarmement que l'Union soviétique a adopté en janvier dernier, visant à débarrasser le monde des armes nucléaires et de tous les types d'armes de destruction massive d'ici à l'an 2000.

De nombreux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine continuent de faire face aux conséquences désastreuses des tensions et conflits provoqués par la politique interventionniste et agressive de l'impérialisme, du colonialisme, du racisme, de l'apartheid et du sionisme.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

En Afrique australe, le régime raciste de Pretoria poursuit impunément sa politique d'oppression et de répression contre la population noire majoritaire et continue de se livrer à des actes d'agression contre les pays de la ligne de front. Il perpétue son occupation illégale de la Namibie et se livre à des actes de répression barbare contre le peuple namibien. Le Gouvernement lao réaffirme son soutien indéfectible à la lutte du peuple sud-africain, sous la direction de l'ANC, pour le recouvrement de ses droits de l'homme fondamentaux, et au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant, dans sa lutte héroïque pour l'autodétermination et l'indépendance nationale.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

Il condamne la politique dite "d'engagement constructif" et "de couplage" consistant à lier l'indépendance de la Namibie à une question extrinsèque, à savoir le retrait des troupes internationalistes cubaines d'Angola. L'acquisition par la Namibie de son indépendance ne saurait se faire que dans les conditions définies dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement lao réitère ici son soutien ferme aux Etats de la ligne de front dans la lutte opiniâtre qu'ils mènent pour la sauvegarde de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Au Moyen-Orient, la situation demeure tendue. Le règlement de la crise du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine, ne pourra se faire sans le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Il est regrettable que Washington et Tel-Aviv s'opposent toujours à la convocation d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU, et à laquelle prendraient part l'Union soviétique, les Etats-Unis et toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Le soutien inébranlable de la République démocratique populaire lao reste toujours acquis au peuple palestinien qui, sous la direction résolue de l'OLP, son unique et authentique représentant, mène une lutte héroïque contre l'agresseur et l'occupant sioniste pour le recouvrement et l'exercice de ses droits inaliénables, y compris celui de fonder son propre Etat en Palestine.

Concernant le conflit Iran-Iraq, le Gouvernement lao se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 598 (1987) invitant ces deux pays à mettre fin immédiatement à leurs hostilités dévastatrices et, partant, à entamer des négociations en vue d'y trouver une solution juste et acceptable pour les deux parties. La communauté internationale assiste depuis quelques jours à l'aggravation de la situation dans le golfe Persique, et l'incident tragique qui s'y est produit la semaine dernière rappelle tristement celui du golfe du Tonkin de 1964.

Les peuples de l'Amérique centrale aspirent depuis longtemps à vivre en paix et en harmonie dans l'amitié et la coopération les uns avec les autres. Pour ce qui est du Nicaragua, la tranquillité ne saurait être rétablie tant que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne cessera pas tous ses actes d'agression et de déstabilisation à son encontre et continuera à s'opposer au processus de paix

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

préconisé par le Groupe de Contadora et soutenu par le Groupe de Lima, et qui est également explicité dans le plan de paix que les chefs d'Etat des cinq pays d'Amérique centrale ont adopté en août dernier au Guatemala.

Le Panama, dont le peuple n'a cessé de lutter pour en préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale, est aussi victime de l'ingérence des puissances impérialistes dans ses affaires intérieures. Nous restons solidaires de cette lutte ainsi que de celle que les autres peuples de la région mènent pour l'autodétermination, l'indépendance et la démocratie authentique dans leurs pays respectifs.

La région du Sud-Ouest asiatique n'a pas encore connu, hélas, une paix véritable, car la République démocratique d'Afghanistan continue toujours d'être victime d'une guerre non déclarée de la part des milieux agressifs de l'impérialisme et de la réaction régionale et internationale. Nous appuyons le processus de négociations indirectes de Genève et soutenons fermement le programme de réconciliation nationale que le Gouvernement afghan a adopté au début de cette année et dont la mise en oeuvre de bonne foi par toutes les parties intéressées contribuerait de façon décisive au règlement politique global, juste et durable de la situation autour de ce pays.

La communauté internationale reste témoin de la tension qui prévaut dans la région de l'océan Indien du fait de l'intensification des activités de la base aéronavale de Diego-Garcia, ainsi que du renforcement de la présence militaire impérialiste. Il est hautement souhaitable que la Conférence internationale sur l'océan Indien comme zone de paix, de nouveau différée à cause de l'attitude hostile de certains pays, puisse être convoquée "pas plus tard qu'en 1990".

La situation dans la région de l'Asie et du Pacifique connaît aussi un regain de tension du fait de la politique néo-globaliste poursuivie par une superpuissance impérialiste impliquant la concentration de troupes et d'arsenaux nucléaires en Corée du Sud et dans certains autres pays de la région. Cette situation, outre qu'elle pose une menace à la paix et à la sécurité des peuples de la région, compromet évidemment leurs aspirations légitimes à la coopération et au bien-être. Le Gouvernement lao s'associe aux efforts de la communauté internationale visant à transformer la région de l'Asie et du Pacifique en une zone dénucléarisée. Dans ce contexte, il réaffirme son soutien aux propositions du camarade Mikhail Gorbatchev,

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, à Vladivostok en juillet 1986, à la récente proposition de la République populaire démocratique de Corée tendant au désarmement progressif dans les deux parties de la Corée et à la déclaration de Rarotonga.

Les peuples de l'Asie du Sud-Est, comme ceux d'autres régions du monde, aspirent, depuis longtemps et ardemment, à mener une existence heureuse et prospère à l'abri de conflits et de tensions. Mais, malheureusement, les forces agressives de l'impérialisme et de la réaction internationale et régionale ont tout fait pour empêcher la réalisation de ces nobles aspirations. Ce n'est un secret pour personne que le Laos, le Viet Nam et le Kampuchea ont oeuvré sincèrement jusqu'ici en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est ainsi que pour la transformation de cette région en zone dénucléarisée. Ils réaffirment donc l'ensemble de propositions constructives et réalistes qu'ils ont avancées jusqu'ici dans ce but.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

La situation autour de mon pays n'a pas encore connu une paix véritable, et ce malgré les efforts que le Gouvernement lao a déployés pour y parvenir. Les deux séries de négociations tenues au cours des mois écoulés tant à Vientiane qu'à Bangkok pour résoudre la question de la souveraineté des trois villages lao dont le Conseil de sécurité de l'ONU a été saisi en 1984, n'étaient pas en mesure d'apporter des solutions définitives. Pis encore, au mois d'août dernier, d'autres incidents frontaliers se sont produits dans les environs de la même région et pour les mêmes motifs, rendant ainsi plus tendue la situation à la frontière lao-thaïlandaise. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao exprime sa profonde préoccupation devant cette situation et, dans un souci manifeste de rétablir le plus vite possible les relations de bon voisinage, fait appel au Gouvernement thaïlandais pour qu'il fasse preuve de bonne volonté pour décider le plus tôt possible de la reprise des négociations avec la partie lao comme cela a été proposé par cette dernière.

Quant au Kampuchea, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a poursuivi fermement sa noble cause de renaissance et de réhabilitation nationales. Les succès qu'il a obtenus dans la réalisation de cette tâche de longue haleine ont été significatifs. Aussi, compte tenu de ce qui précède et également mû par un esprit de clémence exemplaire, le gouvernement de Phnom-Penh a-il été amené, tout récemment, à rendre publique une déclaration sur sa politique de réconciliation nationale, en vertu de laquelle tous les Kampuchéens - à l'exception de Pol Pot et de ses proches collaborateurs - sans discrimination aucune de nature ethnique ou sociale, d'opinion politique ou de confession religieuse, sont appelés à s'unir pour l'édification d'une société progressiste, égalitaire et juste, dans un Kampuchea indépendant, pacifique et non aligné entretenant des relations amicales avec tous les pays, et plus particulièrement avec ses voisins.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea sont convenus d'opérer très prochainement un nouveau retrait partiel des troupes volontaires vietnamiennes du Kampuchea, opération à laquelle des représentants d'un certain nombre de gouvernements, des personnalités éminentes ainsi que des médias seront invités à assister en qualité d'observateurs.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

Cette politique, qui est conforme aux tendances générales de notre époque et aux exigences de tous les Kampuchéens soucieux de faire prospérer leur patrie, mérite d'être soutenue activement par la communauté internationale.

Cependant, il est regrettable que certains pays de l'ANASE persistent à soutenir le soi-disant "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" avec ses propositions en huit points, tout en sachant pertinemment qu'il n'est qu'une alliance contre nature. Des contradictions internes, des conflits d'intérêt, des règlements de compte qui règnent de façon permanente au sein de cette coalition hétéroclite, sont tels que cette dernière est actuellement privée de direction. Aussi ce gouvernement n'est-il plus qu'une fiction maintenue en place par certains pays et certains milieux pour servir leurs propres intérêts, par le truchement du retour au pouvoir au Kampuchea de la clique de génocide de Pol Pot.

Il est temps que les dirigeants de ces pays et de ces milieux acceptent de voir la réalité en face, en respectant, en premier lieu, l'accord passé à Hô Chi Minh-Ville en juillet 1987 entre le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, représentant les pays de l'ANASE, et son homologue vietnamien, représentant les pays de l'Indochine.

La paix et la sécurité n'ont de sens pour un peuple quel qu'il soit que lorsqu'elles s'accompagnent de garanties matérielles de bien-être. De là l'importance capitale que la communauté internationale attache à l'aspect économique de la sécurité. Il convient de constater, avec regret, qu'à cet égard le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres ne fait que s'élargir et cela est imputable au fait que les pays développés à économie de marché refusent toujours de renoncer à leurs intérêts égoïstes. Le temps n'est-il pas venu pour eux de repenser leur politique à courte vue en s'associant ainsi aux efforts de la communauté internationale en vue de trouver un remède efficace à la crise économique mondiale actuelle dont ils n'en subissent pas moins, eux-mêmes, des contrecoups. Dans cet esprit, nous reconnaissons que les résultats assez positifs de la septième session de la CNUCED qui s'est tenue en juillet dernier à Genève sont de nature à tempérer notre pessimisme. Nous nous félicitons du développement harmonieux des relations entre notre pays et des organismes essentiels de l'ONU chargés de la coopération internationale pour le développement. A cet égard, nous rendons hommage au PNUD dont le rôle de catalyseur a permis le succès de la deuxième Conférence de la Table ronde, tenue sous son parrainage en avril de l'année dernière.



M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

Mon pays rend hommage à l'ardeur et au dévouement avec lesquels l'Organisation des Nations Unies s'attèle à accomplir sa noble mission consistant à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales ainsi qu'à assurer à tous les peuples de la planète un avenir de bien-être, de liberté, de justice, d'égalité et de prospérité. Tous ces idéaux sont condamnés à être vides de sens si l'on ne participe pas résolument et sincèrement à la croisade contre les maux socio-économiques, politiques et autres dont souffre la plus grande partie de la population du globe. Ces maux ne sont autres que la misère, la faim, la maladie, l'analphabétisme, l'agression impérialiste, colonialiste, sioniste, l'apartheid, le pillage économique, etc. L'élimination de ces menaces militaires et non militaires à la sécurité des peuples s'avère éminemment impérieuse si l'on veut forger progressivement un monde exempt de violence et d'armes nucléaires. De nouveaux modes de pensée et de réflexion politique, bref une nouvelle vision du monde, devraient être aussi adoptés par tous les Etats du monde. C'est dans cet esprit que le Gouvernement lao s'engage à s'associer aux efforts de la communauté internationale tendant à la création de conditions favorables à la gestation d'un tel univers. La délégation lao souhaite que cette idée-force reçoive l'attention qu'elle mérite au cours de la présente session.

M. BARROW (Belize) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, en mon nom et au nom de la délégation du Belize, de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale.

Vous reprenez le flambeau d'un grand diplomate, ami du Belize, l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Humayun Rasheed Choudhury, que je remercie très sincèrement des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire régner l'entente entre les représentants du monde au cours de la quarante et unième session.

Permettez-moi également de remercier S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, notre estimé Secrétaire général, sous l'impulsion et la direction duquel l'Organisation cherche à faire régner la paix dans le monde.

En butte aux critiques de ses détracteurs, en proie aux affres d'une crise financière, le système des Nations Unies continue néanmoins de refléter la vision de ses créateurs et d'offrir un cadre moral et concret à l'idéal d'un ordre mondial éclairé.

La prolifération de nouveaux Etats, alliée à la mise au point effrayante de techniques de destruction, a fait de la conduite des relations internationales une affaire bien plus complexe que les créateurs de la Charte n'auraient jamais pu imaginer. Le défi lancé au système des Nations Unies a consisté à ne pas se laisser dépasser par les exigences de l'époque contemporaine, afin d'être plus que le dernier salon où l'on cause politique, plus qu'une bureaucratie froide et tentaculaire.

On a pu mesurer sa capacité de réaction face à des circonstances changeantes en voyant dernièrement l'Organisation des Nations Unies examiner ses propres règlements financiers pour devenir plus viable et faire taire certains mécontents.

Ma délégation applaudit donc au nouveau mécanisme adopté par consensus par la commission budgétaire. Ces dispositions représentent un compromis viable, qui reflète les préoccupations des grands contributeurs tout en préservant le principe essentiel de l'égalité des Etats Membres.

La proposition selon laquelle les petits Etats devraient être limités dans l'exercice de leur souveraineté par un statut de second plan dans le système des Nations Unies est irrecevable. Cette idée est antédiluvienne, passéiste à l'extrême. La notion d'égalité souveraine et le principe du gouvernement par la

M. Barrow (Belize)

majorité sont les fondements mêmes de l'autorité morale du système des Nations Unies et le droit des pays en développement d'user de leur force numérique pour influencer l'opinion mondiale exprimée dans cette enceinte est l'essence même des efforts qui tendent à une démocratie globale.

Néanmoins, nul n'ignore que tout droit implique une responsabilité. En conséquence, le principe d'égalité, concept à la base même de notre organisation, doit aller de pair avec le principe selon lequel la responsabilité doit sous-tendre nos décisions, nos résolutions et nos programmes d'action.

La façon la plus sûre d'éroder un droit est d'en abuser et c'est l'abus, que l'on a bien senti, de l'exercice du pouvoir par la majorité qui a fait naître les critiques les plus vives à l'égard de l'Organisation. Si nous voulons faire taire les partisans du non, il convient d'utiliser la force des nombres, particulièrement à l'Assemblée générale, de façon équitable. Nous devons aussi résister à la tentation de nous engager dans des polémiques véhémentes et automatiques si nous voulons préserver la force morale de nos déclarations.

Le sens des responsabilités et la modération doivent redevenir la base des débats et des résolutions. Il ne sera plus alors possible d'affirmer que les démocraties occidentales, dont les opinions ne coïncident pas forcément avec celles de la majorité des membres du tiers monde, feraient mieux de se détourner de nous. Nous continuerons d'être une institution imparfaite dans un monde incertain, mais cet aveu devrait nous encourager tous à rechercher le moyen d'accroître l'efficacité de notre organisation plutôt que d'en contester l'importance fondamentale en tant qu'incarnation des idéaux internationaux.

L'Organisation des Nations Unies réussit à jouer un rôle modérateur dans la vie internationale en usant de son prestige dans le monde et du poids de sa sanction ou de son aval dans les relations internationales. Il serait injuste de ne pas reconnaître que l'ONU nous a au moins permis de ne pas revenir à l'époque depuis longtemps révolue d'une politique internationale résolument darwinienne. En tant que petit pays, le Belize ne sait que trop combien il est important d'avoir une enceinte véritablement internationale dont l'autorité collective est le garant ultime de la souveraineté, de l'intégrité et de la dignité de tous les petits Etats du monde.

Nous n'attendons pas de l'ONU qu'elle apporte des réponses à tout ou se substitue aux arrangements bilatéraux nécessaires que pays développés et pays en développement doivent continuer de conclure directement entre eux. Par contre,

M. Barrow (Belize)

nous attendons de l'ONU, d'une façon générale, qu'elle fasse progresser les intérêts et les idéaux de la communauté mondiale et qu'elle approuve, facilite et appuie les initiatives nationales ou régionales susceptibles d'assurer le maintien de l'ordre international.

Le plan de paix pour l'Amérique centrale récemment adopté est bien l'une de ces initiatives régionales qui méritent l'aval et l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Cet accord s'est fait jour dans le cadre de l'initiative prise par le Groupe de Contadora mais il a été mis au point par les cinq Etats directement impliqués dans le conflit de l'Amérique centrale. Ce plan a déjà permis de réaliser des progrès dans le processus de paix en Amérique centrale et il a été généralement salué comme le cadre d'une solution juste et applicable aux problèmes de la région.

Le Belize estime que si l'avenir de l'Amérique centrale était laissé entièrement aux mains de ses ressortissants, les accords conclus à Esquipulas constitueraient un véritable schéma directeur pour la pacification de la région. Mais, comme toujours, les réalités géopolitiques sont un facteur de complication.

En effet, des intérêts extérieurs sont déjà intervenus, donnant une dimension Est-Ouest à un conflit qui trouve son origine dans des circonstances locales.

Dans ces conditions, il apparaît clairement à ma délégation que l'ensemble de l'Amérique latine doit affirmer son appui à ce que propose la région pour résoudre un conflit propre à la région. Il ne faut pas permettre que des forces extérieures, dont l'action est guidée par l'opportunisme idéologique, puissent mettre en échec la volonté politique des autochtones. Le processus de démocratisation en Amérique centrale doit être élaboré sur place et non en fonction d'on ne sait quelle sagesse importée, sous l'étiquette "fabriqué en métropole".

Les promesses de succès que l'on reconnaît de prime abord à l'accord de paix pour l'Amérique centrale doivent beaucoup à la détermination des dirigeants et des peuples de l'isthme. Que l'on ait pu réaliser une telle percée montre que des solutions peuvent être trouvées à d'autres crises continentales.

Les Béliziens sont profondément inquiets de voir que la violence menace à nouveau de mettre à feu et à sang la République indépendante d'Haïti. Nous comprenons la détermination du peuple qui veut participer à part entière aux décisions concernant le futur gouvernement du pays et nous savons que des

M. Barrow (Belize)

élections libres et équitables sont la condition première de la stabilité politique, du redressement économique et de la lutte contre les problèmes sociaux. Nous demandons donc instamment au Gouvernement d'Haïti de faire en sorte que la transition déjà précaire vers un gouvernement constitutionnel ne soit pas davantage mise en péril.

Le retour à la démocratie est également imminent dans un autre pays des Caraïbes, le Suriname. Le Belize est heureux que ce pays ait décidé d'autoriser la présence d'observateurs internationaux lors des élections fixées au mois de novembre. Nous espérons que les difficultés actuelles pourront être surmontées et le calendrier respecté afin que le pouvoir politique puisse être rendu au peuple comme prévu.

L'initiative prise récemment par Sainte-Lucie et Saint-Vincent en vue de l'unification des Etats des Caraïbes orientales nous semble également digne d'intérêt. Bien qu'il soit essentiel que les peuples de ces nations soient pleinement consultés avant de mettre en application une proposition d'union politique, l'option en faveur de l'unité offrirait des avantages évidents.

Une meilleure utilisation de l'expérience régionale, un marché plus vaste pour les produits nationaux, une représentation à l'étranger plus efficace et moins coûteuse : autant d'avantages suffisamment importants pour qu'ils ne soient pas réfutés automatiquement au moyen d'affirmations irréfléchies sur la primauté de l'indépendance politique.

Quant à mon gouvernement, il est encouragé à redoubler d'efforts pour trouver une fin honorable au problème qui nous oppose de longue date à notre voisin d'Amérique centrale, le Guatemala.

M. Barrow (Belize)

Le Belize jouit sans interruption de son état de pays indépendant depuis six ans, s'est déjà forgé sa propre personnalité internationale et s'est établi fermement au sein du concert des nations. Rien dans la poursuite de notre existence ne justifie que d'autres prétendent à tout ou partie de notre territoire.

Le temps a passé, la réalité de notre indépendance a été universellement reconnue et des transformations démocratiques se sont produites dans notre région. Dans ce contexte, mon gouvernement estime qu'il existe maintenant dans une certaine mesure un climat plus favorable à la normalisation des relations entre le Belize et le Guatemala.

Je dis cela bien que les pourparlers qui ont eu lieu au mois d'avril de cette année entre les deux pays n'aient pas permis de progresser. En fait, la République du Guatemala a insisté sur la cession du territoire de Belize comme prix d'un règlement. Conforté par l'appui continu des nations éclairées de la communauté mondiale, le Belize a complètement rejeté la position du Guatemala.

Néanmoins, nous avons accepté de poursuivre les pourparlers. Les événements intervenus au Guatemala nous conduisent à penser que la position adoptée au mois d'avril n'a été qu'une sorte de soubresaut temporaire dans le processus de négociations et qu'une forme de coexistence pacifique active pourrait encore être trouvée entre ces deux pays voisins.

Nous escomptons donc un règlement diplomatique avec le Guatemala ainsi qu'une coopération économique qui ne manquerait pas de suivre. En effet, la défense et le renforcement de l'indépendance politique ne permettent aux gouvernements souverains de s'acquitter que d'une partie de leurs obligations. L'on ne peut parler de dignité nationale que lorsque les besoins économiques des peuples sont satisfaits - besoins alimentaires et vestimentaires, logements et travail.

Pour sa part, la jeune nation du Belize a déjà entrepris un processus de diversification de ses récoltes. Nous avons créé une base économique importante et tournée vers l'exportation et nous avons élargi nos relations commerciales tout en réduisant notre déficit commercial. Nous avons augmenté la production de bananes, d'agrumes et de cacao. Nous avons entamé une expansion du tourisme, compte tenu de la nécessité de défendre notre patrimoine culturel et écologique. Nous avons également entrepris une exploitation équilibrée de nos ressources forestières et avons accueilli avec faveur une nouvelle industrie d'aquaculture, tout en essayant d'étendre nos activités de pêche.

M. Barrow (Belize)

Mais malgré ces efforts, nous nous heurtons aux réalités d'un ordre économique mondial injuste. Les marchés offerts à nos produits sont instables, les prix des produits de base sont bas et le protectionnisme, de mécanisme, est devenu politique.

Tout cela souligne l'importance de la coopération multilatérale en matière de commerce, de monnaie, de finance et de développement. Il devient encore plus impératif de renforcer le processus multilatéral pour réduire le déséquilibre des relations économiques mondiales quand on entend certains pays donateurs préconiser un lien entre l'aide bilatérale et la soumission politique.

Il faut renverser les barrières qui empêchent la réciprocité du commerce et le monde développé doit ouvrir ses marchés aux pays en développement. Ce n'est que lorsque l'accès sera garanti à nos produits et que le commerce reposera sur des bases réalistes que les petits Etats pourront espérer remplir leurs obligations et croître.

Un nouvel ordre économique international permettrait également de faire progresser la cause de la paix mondiale. En effet, il supprimerait de nombreuses causes de tensions nationales et internationales dues à une réaction inadaptée aux besoins fondamentaux de l'homme.

Le spectre de la migration de millions de personnes de leur terre natale, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, vers les territoires voisins afin d'y chercher refuge, défie l'imagination et grève les ressources des mieux intentionnés. La plupart de nos pays sont déjà en proie à des problèmes très difficiles de distribution de ressources limitées à leurs ressortissants. Mais étant donné la demande accrue de ressources de la part de ceux qui, pour survivre, ont dû quitter leur foyer, l'acte de partage peut devenir quasiment insupportable.

Il convient de créer des conditions qui permettent aux réfugiés et à tous les déshérités de retourner dans leur pays d'origine et d'y forger leur propre avenir. Des stratégies politiques et économiques doivent être élaborées pour que ces masses errantes aient à nouveau un avenir.

Il est donc satisfaisant de constater que, malgré toutes les critiques adressées à l'Organisation, ses efforts ont essentiellement visé à éliminer l'ignorance, la privation et le dénuement qui existent dans certains pays. Les dépenses faites par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) ont largement profité aux peuples du monde.

M. Barrow (Belize)

Lorsque l'on s'interroge sur l'utilité de notre organisation, de nombreux Etats peuvent parler des techniques agricoles qui ont permis d'améliorer la productivité nationale, des programmes d'éducation, de vaccination et d'hygiène qui ont amélioré la qualité de vie de leurs citoyens et qui ont contribué à l'émergence de nouvelles techniques et d'un savoir-faire qui ont permis à leur régime de fonctionner et de survivre. Ce sont les résultats tangibles du système des Nations Unies dont nos électeurs bénéficient.

Si nous nous réjouissons des résultats des actions de développement de l'Organisation des Nations Unies, nous déplorons l'inefficacité de certaines de ses déclarations politiques. Nous sommes en particulier vivement surpris de voir que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas véritablement apporter de réconfort aux millions de Noirs sud-africains qui souffrent sous le joug inhumain de l'apartheid. Il est temps que tous les Etats Membres se mettent d'accord sur les mesures nécessaires pour éliminer le régime de Pretoria.

Nous lançons notamment un appel aux nations qui, mues par le concept de Real-politik, sont enclines à ne pas attribuer de caractère d'urgence à la misère des opprimés. Nous leur demandons d'agir pour contribuer à l'élimination de cette réalité abominable qu'est l'apartheid.

De même, l'indépendance est depuis trop longtemps refusée à la Namibie. Il ne faut pas que des considérations relatives au couplage fassent obstacle à la liberté, à l'autodétermination et la dignité de la Namibie.

Au Moyen-Orient, il serait effrayant d'envisager l'horreur qu'entraînerait une extension de la guerre dans le golfe Persique. L'appel au cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq lancé par le Secrétaire général des Nations Unies doit être respecté et tous les autres pays concernés feraient bien de réduire leur présence militaire pour que la diplomatie de l'Organisation des Nations Unies puisse s'exercer.

Tout doit être fait pour encourager le processus de dialogue au Moyen-Orient. Nous espérons qu'une conférence internationale de la paix pourra concilier la nécessité d'une patrie palestinienne avec le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres.



M. Barrow (Belize)

L'Afghanistan retiendra l'attention de l'Assemblée générale tant que la situation dans ce pays tragique créera des tensions qui menacent la paix internationale. Nous demandons à nouveau le retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan et un véritable effort de réconciliation nationale.

Le peuple afghan doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination pour que les millions de personnes qui ont fui leur pays puissent échapper à la misère et à l'indignité de la vie de réfugié et rentrer dans leur foyer.

De même, les problèmes du Kampuchea ne trouveront une solution que lorsque le retrait des troupes étrangères sera assuré. Conformément aux résolutions des Nations Unies, nous demandons un cessez-le-feu et des élections sous contrôle international pour assurer un règlement politique global qui permette au peuple kampuchéen d'exercer son droit inaliénable à l'indépendance.

La péninsule Coréenne divisée doit être réunifiée et le processus de réunification devrait être entamé grâce à un dialogue et à des négociations directes entre le Nord et le Sud de la Corée. Il faut que la méfiance et les hostilités profondément enracinées entre les deux Corées fassent place à la compréhension et à la bonne volonté dont est assurément capable un peuple dont la culture a plus de 5 000 ans.

Le trafic mondial des stupéfiants constitue pour l'ordre mondial un danger tout aussi terrible que les perspectives d'affrontement militaire ou de guerre. Le Secrétaire général des Nations Unies a souligné qu'il était indispensable que le monde entier déploie des efforts concertés et globaux pour lutter contre les abus de la drogue. Mon gouvernement a lutté au niveau national contre le trafic des stupéfiants et s'est associé aux efforts déployés dans le cadre des Nations Unies pour essayer d'éliminer cette menace. Au début de cette année, nous avons été les hôtes d'une conférence destinée à définir des stratégies plus efficaces pour favoriser la coopération régionale.

M. Barrow (Belize)

La plus grande menace qui pèse sur l'humanité est sans doute le risque d'une catastrophe nucléaire. C'est pourquoi nous avons salué récemment la percée potentielle dans la lutte pour renverser la course aux armements. L'"accord de principe" conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, pour la première fois, éliminera une catégorie complète d'armes nucléaires et marquera peut-être le début d'une ère nouvelle dans la coopération entre grandes puissances sur le long chemin menant au désarmement nucléaire général.

Les auteurs de la Charte n'étaient ni des optimistes béats ni des visionnaires utopistes. Ils ont créé un système qui associe de nobles idéaux à un pragmatisme fonctionnel. Ils ont mis sur pied un mécanisme de conciliation entre les revendications concurrentes des justes et des forts. Dans un désert aride, ils ont dessiné un paysage moral.

Aujourd'hui, dans un monde déchiré, le système des Nations Unies reste l'affirmation de notre existence collective, l'affirmation de notre nature humaine. Nous devons faire fonctionner le système. Nous devons le faire fonctionner, sinon il faudra livrer à jamais notre civilisation à la jungle envahissante de la nuit impénétrable et des ténèbres de midi.

M. JOHNSON (Libéria) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir que de féliciter le Président de l'Assemblée au nom du Président de mon pays, S. E. M. Samuel Kanyon Doe, de mon gouvernement et du peuple libérien, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Son élection à l'unanimité à ce poste élevé illustre l'estime dont il jouit auprès des membres de l'Organisation. Nous tenons à l'assurer de notre plein concours et de notre entière coopération et nous lui souhaitons plein succès dans la réalisation de son importante mission.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier son éminent prédécesseur, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la grande compétence avec laquelle il a conduit les travaux de la quarante et unième session qui vient de se terminer.

Nous voulons adresser des remerciements tout particuliers à notre éminent Secrétaire général pour l'efficacité avec laquelle il administre le Secrétariat et pour la vigueur et le dévouement avec lesquels il s'acquitte des missions qui lui sont confiées par l'Assemblée. Nous voulons saluer les efforts qu'il déploie pour

M. Johnson (Libéria)

mener à bien les réformes administratives adoptées par l'Organisation et pour le dernier rapport qu'il nous a soumis et qui inspirera nos travaux au cours de la présente session.

La coopération multilatérale pour le mieux-être de la condition humaine est la pierre angulaire sur laquelle a été créée l'Organisation il y a plus de 40 ans. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les Etats nations doivent multiplier et saisir les occasions de promouvoir leurs intérêts communs et mutuels. Une telle coopération suppose non seulement le partage des responsabilités mais également une réponse collective aux problèmes communs.

La société mondiale que nous nous efforçons de façonner par l'intermédiaire de notre organisation exige des efforts communs lorsque les ressources individuelles des Etats ne sont pas suffisantes, la coordination des politiques lorsque les effets de mesures unilatérales sont susceptibles de s'annuler, ainsi que la création d'un cadre d'action décisive lorsque l'incertitude risque d'entraver le progrès.

Malheureusement, les conflits qui accablent aujourd'hui le monde nous éloignent toujours de l'idéal d'un environnement salubre dans lequel les ressources mondiales seraient consacrées essentiellement au développement socio-économique.

Qu'elles soient dues à la politique condamnée de l'apartheid en Afrique du Sud, au refus désespérant d'accorder le droit à l'autodétermination au peuple de la Namibie ou aux crises persistantes au Moyen-Orient, dans la région du Golfe, en Asie, en Amérique centrale ou ailleurs, les haines profondes suscitées par ces conflits continuent de faire obstacle à la volonté d'assumer les responsabilités collectives et d'oeuvrer en commun avec détermination.

Aussi cela ne devrait-il surprendre personne que nombre des questions dont est saisie l'Assemblée sont des points inscrits de façon répétée à l'ordre du jour sans qu'aucune solution ne soit prévisible.

Dans ce contexte, l'obstination manifestée par le régime raciste d'Afrique du Sud dans la poursuite de sa politique d'apartheid représente l'un des défis les plus graves à l'objectif de notre organisation, qui proclame :

M. Johnson (Libéria)

"... à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites."

Il est indéniable que l'apartheid va à l'encontre de l'objectif des Nations Unies de bâtir une société mondiale à l'abri de toutes formes de ségrégation et de discrimination.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement continue de dénoncer la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et demande à tous ceux qui appuient et encouragent le régime raciste non seulement de réfléchir aux conséquences graves de leur position mais également de reconsidérer leur position sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud.

Indépendamment de tout ce qui a été dit sur les mérites et les défauts de ces sanctions, il demeure que l'insuffisance des sanctions imposées jusqu'à présent a apparemment eu pour effet de conforter le régime raciste dans sa brutalité et dans son intransigeance à l'égard de la majorité noire opprimée de la population. Par conséquent, mon gouvernement reste convaincu que l'imposition de sanctions obligatoires globales prévue au Chapitre VII de la Charte constitue le seul moyen pacifique de mettre un terme à une situation odieuse et explosive en Afrique du Sud, une situation qui continue de déstabiliser la région tout entière et constitue une menace à la paix mondiale. En exprimant sa position, ma délégation ne cherche pas à minimiser l'importance des négociations et du dialogue mais, par là, elle rejette l'attitude du Gouvernement de l'Afrique du Sud lui-même qui, depuis longtemps, refuse de rencontrer les dirigeants de mouvements de libération et d'engager des négociations de bonne foi.

S'agissant de la question connexe de la Namibie, le Libéria ne peut accepter le mépris constamment affiché à l'égard de l'autorité des Nations Unies et estime que l'attitude récalcitrante de l'Afrique du Sud représente un grave défi à la crédibilité de l'Organisation. Il est tout à fait regrettable que, trois décennies après le début du processus de décolonisation en Afrique, la Namibie continue de languir sous le joug du colonialisme. Notre sentiment de frustration est encore accru par les pressions du régime raciste et de ses collaborateurs pour subordonner le retrait proposé des forces internationalistes cubaines d'Angola à la question de l'indépendance de la Namibie.

M. Johnson (Libéria)

Par conséquent, ma délégation demande le retrait inconditionnel des forces sud-africaines de Namibie afin que ce territoire puisse enfin obtenir sa pleine indépendance, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant légitime du peuple namibien, afin que la Namibie puisse occuper la place qui lui revient à l'Organisation et ailleurs. Nous estimons que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la base la plus viable pour la réalisation de cet objectif.

M. Johnson (Libéria)

Il est d'autres conflits régionaux qui font également l'objet d'un dialogue et de négociations permanentes au sein de la communauté internationale. Rien de plus normal puisque nous sommes exhortés par la Charte à rechercher le règlement des différends par des moyens pacifiques.

Aussi louons-nous le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour restaurer la paix et la stabilité dans le golfe Persique. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui dure depuis près d'une décennie, a prélevé un lourd tribut en vies humaines et matérielles, perturbé la liberté de commerce et de navigation dans la région et s'est détériorée au point que des armes chimiques ont été utilisées contre des cibles civiles, notamment des femmes et des enfants. Nous devons une fois encore inviter instamment toutes les parties intéressées à respecter les dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui appelle à la cessation des hostilités et à l'ouverture de négociations entre les deux parties.

Au Moyen-Orient, la question du droit des Palestiniens à une patrie et du droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues continue d'être une pomme de discorde entre les parties. Ces droits doivent naturellement être reconnus et respectés par des moyens pacifiques. A cet égard, une conférence internationale sur le Moyen-Orient pourrait s'avérer utile à condition qu'elle aboutisse à une solution acceptable par toutes les parties.

Tout en prenant acte de l'évolution récente de la situation politique en Corée du Sud, nous voulons également encourager la reprise du dialogue au niveau ministériel en vue de la réunification de la Corée du Sud et de la Corée du Nord. De plus, mon gouvernement estime que l'entrée aux Nations Unies de la Corée du Sud et de la Corée du Nord pourrait accroître les chances d'une réunification pacifique de ce pays divisé.

C'est un droit fondamental des peuples que de déterminer leur propre forme de gouvernement et d'opter pour le système politique, économique et social de leur choix, à l'abri de toute ingérence extérieure ou de toute forme de contrainte. De même, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique sont autant d'acquis inviolables des nations. A cet égard, le retrait inconditionnel des troupes étrangères du Kampuchea et de l'Afghanistan doit être accéléré pour permettre à ces pays d'exercer pleinement leur liberté.

Dans le même sens, nous estimons que l'instauration et le maintien de la paix en Amérique centrale relèvent avant tout de la responsabilité des gouvernements de

M. Johnson (Libéria)

cette région. Aussi nous félicitons-nous du récent accord du Guatemala, qui pourrait être le fondement d'une paix et d'une stabilité authentique en Amérique centrale, et invitons la communauté internationale à apporter tout son concours à l'application de cet accord.

Dans un domaine analogue, mon gouvernement invite la communauté internationale à apporter son concours aux initiatives actuelles de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en vue du règlement pacifique du conflit entre la Libye et le Tchad.

La plupart de ces conflits et de ces hostilités sont nourris par une course aux armements qui absorbe une part disproportionnée des rares ressources de la planète. Parce que la communauté internationale ne peut se permettre de maintenir ce cap, nous nous félicitons de la conférence internationale historique qui s'est récemment tenue, sur la relation entre le désarmement et le développement. Cette conférence peut être considérée comme un premier pas, non seulement vers un monde plus sûr, mais vers une utilisation plus judicieuse des ressources de la planète. Cela dit, ma délégation estime que toute mesure de désarmement appréciable doit être renforcée par des garanties viables pour les Etats, par le biais d'arrangements efficaces de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformes à la Charte des Nations Unies.

A cet égard, mon gouvernement note avec satisfaction l'accord de principe récemment intervenu entre le Gouvernement des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui porte élimination d'une catégorie complète d'armes nucléaires. Nous les invitons à poursuivre leurs négociations jusqu'à une heureuse conclusion.

Outre les questions de la guerre et de la paix que nous venons de mettre en relief, il existe un certain nombre de problèmes graves auxquels l'économie mondiale est confrontée, et qui continuent de défier les méthodes traditionnelles. A l'heure actuelle, dans pratiquement toutes les instances mondiales, des questions telles que la nécessité d'une réforme monétaire et fiscale, le volume accru du coût de la dette du tiers monde, le déclin de l'aide publique au développement, la chute dramatique des prix des produits de base du tiers monde, l'inflation, la détérioration des termes de l'échange, les tendances à renforcer le protectionnisme dans les pays industrialisés occupent la première place dans l'ordre du jour. Ces problèmes et d'autres problèmes analogues sont généralement associés aux causes

M. Johnson (Libéria)

profondes du chômage, de la pauvreté et de la croissance globalement négative dans la plupart des pays du tiers monde, quand ils ne sont pas considérés comme leur cause directe.

Mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est de constater, comme nous le savons, que ces problèmes se sont accrus et ont perduré, non pas en raison d'un manque de matières premières, au niveau mondial, ou d'un manque de capacité technologique pour produire suffisamment pour nourrir une population en augmentation qui compte aujourd'hui 5 milliards d'habitants et qui s'accroît de seconde en seconde, mais parce que nos Etats ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un système plus juste et rationnel de gestion de l'économie mondiale.

Comme certains orateurs l'ont souligné avant moi, les anciennes configurations de l'économie mondiale ne suffisent plus. Par exemple, aucune notion de développement ne peut être acceptée aujourd'hui, qui condamnerait la majorité de la population mondiale à la famine, à la malnutrition, à vivre dans des conditions inhumaines ou au désespoir.

L'écart croissant entre les pays riches et les pays pauvres a souvent été associé à la révolution industrielle, au colonialisme et à l'esclavage, qui ont facilité, dans une très grande mesure, le développement de l'industrie dans le monde occidental grâce à des infusions massives de ressources, tant humaines que matérielles, provenant de ce qu'on appelle aujourd'hui le tiers monde. Cela, par parenthèses, soulève une question très intéressante liée aux pressions constantes qui s'exercent aujourd'hui sur les pays du tiers monde pour qu'ils remboursent leur dette : n'y a-t-il pas une autre dette que nous aurions oubliée; qui n'a peut-être pas été entièrement remboursée ou dont le remboursement n'a même pas été envisagé?

Toutefois, la question n'est pas de savoir si l'industrialisation a accru les richesses de l'Europe ou de l'Amérique du Nord ou si l'esclavage et l'exploitation coloniale ont retardé le développement du tiers monde, la question est que cette situation, qui est restée pratiquement inchangée en dépit de la grande vague de décolonisation qui a vu la naissance de près de 100 nouveaux Etats indépendants au cours de ces 40 dernières années, n'est plus acceptable. La division traditionnelle, devenue presque un stéréotype du travail, qui a relégué les pays du tiers monde au rang de producteurs de matières premières, doit maintenant céder la



M. Johnson (Libéria)

place à une nouvelle organisation qui devrait non seulement permettre aux pays en développement de produire et de fabriquer des produits finis et semi-finis, mais exiger aussi des économies développées qu'elles importent et consomment davantage de ces produits. Nous voulons féliciter, entre autres personnes, S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui a demandé que l'on restructure ces relations unilatérales anciennes qui se sont tissées entre les pays développés et les pays en développement.

En ce qui concerne le rôle des Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans le développement économique, nous devons naturellement les féliciter pour leurs efforts inlassables dans le domaine de la recherche et de l'information, de l'analyse politique et de l'assistance technique, lorsqu'ils ont contribué aux activités de développement des pays du tiers monde.

M. Johnson (Libéria)

Il y a un an à peine, les Nations Unies ont convoqué une session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique. Depuis lors, de nombreux pays d'Afrique ont appliqué des mesures rigoureuses pour s'acquitter de leurs engagements contractés dans le cadre du programme de développement et de relance économique adopté au cours de cette session. Par exemple, dans son propre programme de relance économique, le Libéria, sous la direction du Président Samule Kanyon Doe, s'est lancé dans l'application d'un nombre de mesures destinées à améliorer la gestion du secteur public, à rendre sa propre place au rôle clef de l'initiative et de l'entreprise privées dans la croissance et le développement économiques, et à concevoir des stratégies de développement rural intégré, mettant l'accent sur l'autonomie agricole et alimentaire, par le biais d'un programme de révolution verte.

Cependant, comme l'a reconnu la session extraordinaire, la communauté internationale devait compléter les ressources et les efforts d'entraide des pays du tiers monde afin de parvenir à une relance économique. Malheureusement, la plupart des pays donateurs ont fait très peu jusqu'ici pour donner suite à leur engagement vis-à-vis du programme et encore moins pour l'honorer. Mon gouvernement estime que c'est extrêmement regrettable et décevant.

En effet, le monde d'aujourd'hui ploie sous les différends politiques et territoriaux et traverse des crises sociales et économiques sérieuses, ce qui menace les fondements mêmes de la paix, de la sécurité et du développement de notre planète.

Dans ces circonstances, il ne peut y avoir de responsabilités sociales plus lourdes ni de missions plus importantes que celle de la recherche de solutions efficaces et durables de ces problèmes. Or, dans cette tâche difficile, la nécessité la plus urgente qui se présente à nous est celle d'une direction énergique et d'une nouvelle vision, tempérée par un sens plus grand de notre responsabilité morale collective, et un changement d'attitude total fondé sur un nouvel attachement à la solidarité internationale.

En effet, ce "village mondial" qui est notre patrimoine commun ne sera ni un monde meilleur ni un legs méritant d'être transmis à la postérité si nous ne retournons pas d'urgence aux valeurs fondamentales de l'amour et de la charité et si nous ne reprenons pas l'idée que chacun d'entre nous est le gardien de son frère.

M. Johnson (Libéria)

Les relations internationales ne peuvent plus être fondées uniquement sur un délicat équilibre d'intérêts conflictuels ni sur une concurrence féroce et débridée des nations afin de réaliser des objectifs matériels et la suprématie à tout prix. Ces relations doivent maintenant être fondées sur les principes universellement reconnus de la justice et du fair play, de la tolérance, de la protection du faible et de l'élimination de la domination par le fort. Aux Nations Unies, naturellement, ce ne sont pas là de nouvelles valeurs ni de nouveaux concepts.

Au fil des ans, cette organisation s'est transformée en la voix authentique de la conscience collective de l'humanité. Cependant, le moment est venu à présent de renforcer notre attitude morale et notre volonté politique pour permettre aux Nations Unies de faire face plus efficacement aux nombreux problèmes complexes auxquels dans certains cas des méthodes politiques normales ne sont ni applicables ni même viables.

On ne peut nier qu'il existe une dimension morale et éthique à la lutte contre l'ignorance, la maladie et la pauvreté, contre des maux tels que l'abus des stupéfiants, la prostitution, l'esclavage, le travail des enfants, la torture, ou à des programmes tels que ceux qui prévoient la vaccination des enfants, l'amélioration du logement et les soins médicaux à la population, le rôle plus important des femmes dans le développement, la sécurité alimentaire pour tous et la protection de l'environnement. Le même esprit humanitaire qui a mobilisé et coordonné l'aide internationale à l'Ethiopie, au Soudan, au Mexique entre autres, devrait être entretenu et largement étendu à d'autres régions du monde dans le besoin.

A cet égard, et évoquant à nouveau la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, ma délégation estime que l'on pourrait envisager une relation encore plus essentielle, à savoir la relation entre le désarmement et la maladie. Prenons par exemple le cas de l'épidémie du SIDA (Syndrome immuno-déficitaire acquis) actuelle. Très bientôt, l'effet mondial de cette épidémie mortelle prendra peut-être des proportions seulement comparables à la dévastation que pourrait provoquer une explosion nucléaire qui ne connaît pas de frontières nationales.

Il ne fait aucun doute que l'on pourrait faire bien davantage pour intensifier la recherche d'un vaccin et/ou mettre au point un remède pour pallier à cette épidémie du SIDA, si une portion relativement faible des milliards de dollars

M. Johnson (Libéria)

actuellement consacrés aux armements était mise à la disposition de la communauté scientifique et mondiale à cette fin.

Deux autres sujets de préoccupation dont les Nations Unies pourraient se saisir comme d'un impératif moral sont le problème de la dette du tiers monde et les questions conjuguées de la libération de l'Afrique du Sud et de l'indépendance de la Namibie.

Pour des raisons déjà évoquées ici, le problème de la dette pose un véritable défi moral au monde développé et aux institutions chargées de l'aide internationale au développement. Rien, si ce n'est une conversion substantielle, sinon totale, en dons de la dette du tiers monde, ne suffira à permettre à bon nombre de ces pays de survivre, même marginalement, tant que leurs problèmes structurels graves et les injustices du marché international ne seront pas corrigés. Ma délégation est fermement convaincue que les Nations Unies pourront jouer un rôle essentiel en sensibilisant les nations et les institutions créancières à la nécessité d'une aide d'urgence à ces pays.

Quant à l'inhumanité de l'homme envers l'homme, partout où l'on en trouve trace et qu'elle prenne la forme d'un génocide, de l'esclavage, de l'exploitation coloniale ou de déplacement des peuples, elle a toujours été moralement indéfendable. A ce sujet, la poursuite de l'existence de l'apartheid en Afrique du Sud est un affront à la conscience collective de l'humanité. Les rapports et les récits qui nous parviennent constamment à propos des excès brutaux du régime de l'apartheid nous rappellent de manière troublante les camps de tortures d'un passé récent. Le monde doit vraiment agir immédiatement pour mettre fin à l'apartheid.

Quant à lui, le Libéria réaffirme sa volonté de poursuivre la lutte jusqu'à ce que les derniers vestiges du colonialisme et toutes les autres formes d'exploitation soient éliminés d'Afrique australe et de toute autre partie du monde où persistent de semblables abus des droits de l'homme.

C'est notre fervent espoir que les Nations Unies continueront d'être, non seulement une assemblée où nous pouvons procéder au dialogue sur des questions mondiales, mais également une instance où nous pouvons galvaniser notre volonté politique collective et notre courage moral afin de garantir l'intérêt à long terme de l'humanité.

M. JACKSON (Guyana) (interprétation de l'anglais) : La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale se déroule sur fond de plusieurs éléments encourageants dans les relations internationales. Le Guyana espère que l'Organisation sera en mesure de jouer son rôle et accélérera cette tendance positive. Nous sommes certains qu'au cours de sa présidence, le camarade Peter Florin fera montre de ses compétences et de son tact bien connus dans la direction de nos délibérations de sorte que nous puissions ensemble aboutir à des conclusions qui profiteront à toute l'humanité. En offrant au camarade Peter Florin, fils éminent de la RDA, nos félicitations sincères à l'occasion de son élection unanime, j'engage la prompte coopération de ma délégation dans la recherche d'une entente globale.

Je saisis cette occasion pour féliciter son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la manière remarquable dont il a conduit les affaires de l'Assemblée l'année dernière.

Alors que nous examinons les nombreuses questions dont l'Assemblée est saisie, nous ne pouvons qu'être frappés par leur interdépendance et par le fait que leurs solutions doivent être fondées sur une approche globale. C'est reconnaître que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, dans lequel l'Organisation devrait avoir pour but de faire progresser dans des conditions égales les intérêts de tous les Etats Membres.

La paix, comme nous le savons, est indivisible, tout comme l'est le développement. De nombreuses questions concernant le développement, certaines d'entre elles tout à fait urgentes, nous affectent tous, riches et pauvres. La dette, la drogue et la maladie ne sont étrangères à aucun peuple; elles sont omniprésentes. Si nous voulons assurer une stabilité globale, il serait téméraire de rechercher leur suppression dans certains domaines alors qu'elles fleurissent ailleurs. Il n'y a, après tout, ni frontière ni limite qui puisse arrêter leur plus large prolifération.

Que les questions que nous examinons soient politiques, économiques ou sociales, qu'elles aient trait à la paix, au sous-développement ou à l'environnement, une action unilatérale ou nationale à elle seule ne suffira pas. L'action qui doit être entreprise doit être concertée et faire intervenir tous les Etats.

M. Jackson (Guyana)

Depuis notre dernière rencontre, le dialogue sur le désarmement nucléaire a progressé. Malheureusement, les espoirs qui s'étaient fait jour en matière de coopération économique internationale ne se sont pas concrétisés et le principe du multilatéralisme n'a pas encore été pleinement accepté. On remarque toutefois avec bonheur que la volonté des Etats régionaux de résoudre les situations d'affrontement dans leurs régions et de promouvoir la coopération fonctionnelle et économique s'est renforcée.

Si les résultats de nos efforts ont été irréguliers, une chose demeure constante : la vaste majorité de l'humanité aspire à un environnement pacifique et à la création de conditions pouvant, au mieux, assurer leur développement économique soutenu.

Dans le domaine de l'économie internationale, la production mondiale de l'année dernière, en tant que mesure de nos efforts combinés de production, est restée positive et l'inflation poursuit sa tendance à la baisse. Ces développements renforcent l'espoir en de nouveaux progrès dans la production de l'économie mondiale et en une meilleure qualité de la vie pour les nombreuses populations des pays en développement. Malheureusement, ces indications favorables n'ont pas été maintenues, la production n'ayant pas augmenté aux taux escomptés. En conséquence, une préoccupation croissante se manifeste à propos des perspectives des pays en développement et de la capacité de l'économie mondiale de résister à d'autres tensions.

Les tendances actuelles, par conséquent, ne nous laissent qu'une vision troublée des conditions du commerce international, facteur absolument indispensable à un redressement soutenu. Non seulement son taux d'expansion est décevant mais il existe en outre une possibilité réelle de contraction, compte tenu de l'intensification des mesures protectionnistes. En fait, le Guyana ne connaît que trop bien les méfaits des mesures protectionnistes sur l'exportation. Dans le cas du sucre, une de ses principales exportations, l'accès vers des marchés importants a diminué progressivement en un temps très court. L'intensification de ces mesures par les pays industrialisés nuit inévitablement aux meilleurs efforts du développement. J'ose dire que ceux qui se croient à l'abri de leurs pires répercussions risquent fort de se réveiller trop tard face à leurs effets négatifs. De même, en ce qui concerne les termes de l'échange des produits de base, la situation est loin d'être encourageante, en dépit de la progression des prix de certains produits de base et des récentes tentatives multilatérales pour sauver la coopération internationale dans ce domaine.

M. Jackson (Guyana)

L'année dernière, dans l'une de ses résolutions, l'Assemblée générale a placé dans leurs justes perspectives les conditions nécessaires à la solution du problème de la dette. Ces décisions représentaient une tentative pour venir à bout de problèmes difficiles et politiquement sensibles et promettaient une perspective plus positive. Les tendances économiques actuelles, toutefois - notamment celles qui ont trait à la production et au commerce - renforcent nos craintes quant à la mesure dans laquelle l'objectif d'allègement du fardeau de la dette peut être réalisé. En dépit de cela, nous devons nous fonder sur cette volonté, compte tenu de la compréhension naissante des plines dimensions de l'effet du problème sur les politiques nationales et internationales.

En outre, les difficultés actuelles de l'économie mondiale justifient une approche plus concertée de la part de la communauté tout entière. En effet, ce qu'il faut à présent, c'est comprendre rapidement que pour les questions économiques et sociales la prospérité, comme la paix, est intégrale et indivisible. Il est clair que, si le milieu international ne favorise pas un développement équitable entre toutes les nations, c'est notre bien-être à tous qui est en danger. Or, les impératifs de la coopération n'ont pas été dûment pris en considération. Certains poursuivent des politiques qui ne tiennent pas compte des situations dans le reste du monde. Nulle part cela n'est plus évident qu'en ce qui concerne le système monétaire international. Malheureusement, les solutions globales sont toujours évitées. Au lieu de cela, des réformes sélectives mais limitées sont poursuivies, certaines d'entre elles allant dans la bonne direction.

Dans le cas du FMI, par exemple, les diverses politiques devraient être plus variées pour reconnaître les différentes conditions existant entre les pays. Lorsque des facteurs imprévus et inévitables donnent lieu à des tendances de croissance négative, il faudrait libérer des ressources pour appuyer des programmes de croissance. Enfin, il faudrait aussi faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne les objectifs quantitatifs et permettre de plus longues périodes pour que les politiques d'ajustement de la demande prennent effet.

Les réformes, toutefois, doivent être profondes, faute de quoi les principes d'interdépendance et de responsabilité mutuelle s'éroderont davantage. Un nouvel engagement envers le multilatéralisme est indispensable à toute solution de la crise économique actuelle.

M. Jackson (Guyana)

La volonté des pays en développement d'encourager et de développer la coopération économique entre eux est un événement positif à cet égard. Les progrès en ce sens sont appréciables, comme en témoigne la récente réunion à Pyongyang des pays non alignés. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle précieux en aidant à la promotion de la coopération économique entre les pays en développement, et nous l'invitons instamment à le faire.



M. Jackson (Guyana)

Les menaces à la paix internationale sont multiples. Elles englobent non seulement le sous-développement, auquel j'ai fait allusion, mais également les conflits régionaux et, au premier chef, les relations antagonistes entre les superpuissances. L'amélioration des relations entre les superpuissances constitue donc un pas important vers le relâchement des tensions et la création d'une atmosphère propice à l'amélioration des relations entre Etats. A cet égard, nous saluons les efforts consentis par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour conclure un accord sur le retrait de certaines catégories d'armes nucléaires de leurs arsenaux. Cet accord sera peut-être mineur en termes quantitatifs, mais il représente un effort qui peut, s'il est poursuivi avec sincérité, aboutir à la conclusion d'autres accords en matière de désarmement nucléaire. Il peut également, espérons-le, favoriser l'établissement de relations nouvelles entre les deux Etats, fondées non pas sur l'affrontement, mais sur un esprit de saine compétition s'épanouissant dans le cadre d'une coopération internationale collective et sur le respect mutuel du système social de chaque Etat.

Les Nations Unies doivent toutefois continuer d'examiner, en priorité, la question du désarmement général et complet. Les préparatifs de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement doivent être accélérés pour que cette session bénéficie de l'élan actuel et donne des résultats qui dépassent, et de loin, les maigres résultats obtenus par le passé.

Si tous ces efforts aboutissent, les ressources actuellement allouées aux préparatifs de guerre seraient naturellement consacrées à d'autres fins. Ces ressources devraient être utilisées aux fins du développement, notamment des pays en développement. Dès lors, le Guyana estime que, si limités soient-ils, les résultats de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement offrent la base d'autres dialogues et accords. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils se joignent à ce dialogue.

Toutefois, les conflits se poursuivent dans plusieurs régions du monde. Certains d'entre eux se sont révélés jusqu'ici insolubles. D'autres se prêtent à des solutions sur la base d'un dialogue et de négociations qui prennent en compte les intérêts des Etats concernés.

S'agissant de la région à laquelle appartient le Guyana - l'Amérique latine et les Caraïbes -, le processus d'une solution politique négociée est en train de s'affirmer grâce, en grande partie, à la diplomatie déterminée du Groupe de

M. Jackson (Guyana)

Contadora et du Groupe d'appui. L'accord signé au Guatemala par les cinq présidents des pays d'Amérique centrale sur l'initiative du Président Arias Sanchez, du Costa Rica, offrira, s'il est appliqué scrupuleusement et respecté universellement, une chance raisonnable de paix dans la région. Nous prions donc instamment toutes les parties intéressées, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, de respecter l'accord du Guatemala et de coopérer pleinement à sa stricte application. Cet accord revêt une importance majeure, et nous pensons que les Nations Unies peuvent jouer un rôle utile dans le processus de sa mise en oeuvre.

Au début de cette année, à la réunion ministérielle extraordinaire de son Bureau de coordination tenue dans la capitale de mon pays, le Mouvement des pays non alignés a accordé une grande attention à la situation en Amérique centrale et a publié l'appel de Georgetown en faveur de la paix dans la région. Dans son discours de bienvenue, le camarade Hugh Desmond Hoyte, Président du Guyana, a dit que :

"Assurer la paix en Amérique centrale est essentiel pour la sécurité de la région tout entière." (A/42/357, p. 34)

Le Guyana se félicite par conséquent de l'évolution positive qui se dessine depuis lors.

Il vaut de noter que, dans leurs efforts pour faire appliquer les divers accords, les parties ont lancé un appel pour bénéficier d'une assistance économique et technique immédiate. Cet appel montre clairement que la situation dans la région découle non pas de divergences idéologiques, mais de conditions sociales et économiques chroniques qui affligent depuis longtemps les Etats de la région.

L'Amérique centrale est par conséquent, de bien des façons, un microcosme du tiers monde qui, en général, souffre de carences structurelles et est donc sujette à des bouleversements.

De l'avis du Guyana, la relation établie entre la stabilité et le sous-développement est manifeste. Il n'est pas difficile de constater que de nombreuses crises politiques découlent de conditions économiques et sociales essentiellement instables.

La recherche de solutions politiques négociées aux conflits se poursuit dans d'autres régions. Le Guyana se félicite de la participation des Nations Unies à ces négociations. A cet égard, nous louons le Secrétaire général de notre organisation pour les efforts inlassables qu'il fait pour s'acquitter des nombreux mandats qui lui ont été confiés, et nous lui adressons tous nos voeux de succès.

M. Jackson (Guyana)

La poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq nous afflige beaucoup. Nous appuyons la dernière résolution adoptée par le Conseil de sécurité dans laquelle celui-ci appelle, entre autres, au cessez-le-feu et au déploiement d'autres efforts qui élargissent les perspectives de paix dans la région.

S'agissant du Moyen-Orient, l'accélération du processus de convocation d'une conférence internationale de paix, à laquelle participerait l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), est indispensable pour que la paix l'emporte dans la région. Cette paix ne sera juste et durable que si le droit du peuple de Palestine à une patrie, le principe de non-acquisition de territoires par la force et le droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sont respectés.

En outre, le Guyana souhaite encourager le Secrétaire général dans sa recherche patiente d'un règlement à Chypre. Les causes du conflit, y compris la présence persistante de troupes étrangères dans l'île, doivent être examinées de manière approfondie.

De même, en Corée, où un peuple longtemps divisé aspire à une réunification pacifique, les efforts tentés pour encourager les signes prometteurs d'une réconciliation éventuelle doivent être intensifiés.

Le Guyana appuie également les efforts faits par les Nations Unies pour trouver une solution politique négociée à la situation en Afghanistan et à la situation au Kampuchea. Ces solutions doivent prendre en compte les principes bien connus de notre organisation, notamment ceux de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'autodétermination.

S'agissant de la situation en Afrique du Sud, je me souviens que Nelson Mandela, qui avait fait l'objet d'une accusation forgée de trahison, a déclaré au cours de son procès qu'il luttait "pour une société offrant à tous des chances égales". Cet objectif reste celui des masses opprimées d'Afrique du Sud. Depuis 75 ans, elles mènent une lutte résolue et passionnée. Elles avaient bien essayé, au début, d'obtenir l'introduction de changements par des moyens pacifiques, mais l'intransigeance du régime raciste de Pretoria les a ensuite amenées à s'engager dans la lutte armée. La lutte globale du peuple sud-africain a été appuyée par différents Etats et d'autres secteurs et forces de la communauté internationale.

M. Jackson (Guyana)

Depuis que Pretoria a repoussé avec mépris et saboté la dernière initiative importante faite par le Commonwealth pour introduire des changements pacifiques, la situation ne s'est pas améliorée. Elle a, en fait, empiré et l'état d'urgence est devenu la norme pour Pretoria.

Un nombre important d'anciens partisans d'un développement dit séparé en Afrique du Sud remet maintenant en cause l'efficacité du système d'apartheid. Son effondrement est inévitable. A ce stade, il devient impérieux d'appuyer par tous les moyens les combattants de la liberté sud-africains et de continuer à fournir un appui matériel aux Etats de première ligne, contre lesquels Pretoria ne peut que déclencher sa machine militaire. Il est également nécessaire de renforcer et de développer les dispositions actuelles, y compris les sanctions, afin d'isoler davantage l'Afrique du Sud et d'affaiblir, voire éliminer, l'apartheid.

Le système abominable d'apartheid et de pillage tient le peuple de Namibie en captivité. Notre organisation a adopté, depuis longtemps, les mesures nécessaires à la libération de la Namibie. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité permettrait promptement et efficacement d'atteindre cet objectif si elle était appliquée dans tous ses aspects. Mais ceux qui bafouent la loi en Afrique du Sud persistent dans leur intransigeance. Malheureusement, les Etats qui s'intéressent directement à l'exploitation des richesses de la Namibie et qui ont intérêt à appuyer la position dite stratégique de l'Afrique du Sud ne font rien pour décourager cette attitude.

M. Jackson (Guyana)

La victoire des masses en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie ne fait aucun doute. A l'intérieur de l'Organisation comme à l'extérieur, nous leur devons d'exercer sur le régime raciste de Pretoria le maximum de pressions pour qu'il renonce rapidement au pouvoir. Dans l'attente de la victoire du peuple, nous devons également - comme l'a conseillé le Président du Guyana à la huitième Conférence du Mouvement des pays non alignés réunie à Harare - aider les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie à se préparer à occuper la place qui leur revient de droit au sein de la communauté internationale et à jouir pleinement des fruits de leur indépendance.

Il est également d'autres questions qui appellent une action globale concertée si l'on veut que des solutions réalistes y soient trouvées. C'est le cas en particulier de la protection de l'environnement. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, dont est désormais saisie l'Assemblée, réclame un retour immédiat au multilatéralisme. Comme l'indique le rapport de la Commission :

"L'unité des besoins de l'homme exige la mise en place d'un système multilatéral qui respecte les principes démocratiques et accepte que non seulement la Terre mais également le monde ne font qu'un."

La prise de conscience de la fragilité de l'écosystème, démontrée de manière si spectaculaire dans le rapport, doit nécessairement, de l'avis du Guyana, donner un sens nouveau à la notion de sécurité économique collective. Les arguments sont convaincants et devraient nous inciter à entreprendre de toute urgence une action commune pour résoudre les énormes problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Toutefois, en élaborant ces programmes d'action appropriés, il est indispensable de veiller à ce que les pays en développement ne soient pas pénalisés de leur coopération ou encore que leur droit à une croissance économique équilibrée soit sacrifié. En fait, si l'on songe que l'écosystème des pays en développement est indispensable au bien-être du monde développé, il n'est pas exagéré d'envisager certaines formes de dédommagements face à cet avantage très net. Je prie instamment le comité pertinent de l'Assemblée d'examiner dûment cette idée tandis que nous nous efforçons de gérer comme il faut l'environnement afin d'assurer la survie de la race humaine.

M. Jackson (Guyana)

Il est un autre sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous qui s'est avéré pouvoir faire l'objet d'une coopération globale. Je veux parler de nos efforts pour lutter contre les dangers de l'abus des drogues, question dont tous les aspects doivent être traités : la production, le trafic et, au premier chef, la consommation. Les résultats obtenus par la Conférence de Vienne au début de cette année soulignent l'importance d'une action collective. Les mesures de suivi qu'appellent ces résultats ne devraient pas se faire attendre. Nous devons multiplier les initiatives communes et nationales pour décourager la production et l'utilisation de ces substances nocives.

Nous avons entrepris de réformer l'Organisation pour répondre aux réalités de notre époque. Notre principal objectif doit toujours être l'efficacité et la nécessité, dans l'intérêt de tous les Etats Membres, d'utiliser au mieux les ressources. Les difficultés pourraient venir de ce que le processus d'ajustement serait utilisé pour servir des intérêts politiques étroits. L'ajustement doit se faire dans l'intérêt de l'humanité; il doit être humain et répondre aux besoins des peuples qui souffrent et aux impératifs d'un développement équitable.

Au fil des années, le concept d'un monde interdépendant a mûri. Les Etats-nations eux-mêmes entreprennent des programmes d'ajustement structurel, non seulement pour promouvoir le bien-être de leurs peuples, mais aussi pour harmoniser leurs relations au sein d'une communauté internationale élargie.

Pour que ce processus d'ajustement structurel soit véritablement efficace, de nouveaux concepts de sécurité nationale et collective devront être formulés. Dans cet ordre d'idées, l'affrontement devrait céder le pas à la coopération et la satisfaction des besoins de l'humanité devrait être notre préoccupation première. En d'autres termes, l'éthique de la guerre doit être remplacée par une morale ancrée dans la paix, le multilatéralisme doit être renforcé et on devrait recourir plus souvent au dialogue et à la négociation pour régler les conflits. Dès lors, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'égalité souveraine puisqu'elle devrait servir de pivot au système démocratique.

Le processus se heurtera certes à des obstacles énormes, mais nous ne devons cependant pas renoncer à la poursuite de cet objectif devenu impératif. Le Guyana s'emploiera par tous les moyens à le réaliser. Les perspectives sont séduisantes. Faisons route ensemble.

Le PRESIDENT : Nous venons ainsi d'entendre le dernier orateur inscrit pour la réunion de cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent parler de leur place?

Mlle BAILEY (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation rejette catégoriquement les accusations mensongères proférées aujourd'hui à l'encontre des Etats-Unis par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe. Nous regrettons beaucoup qu'il ait cru bon d'adopter une attitude antagoniste. Les assertions du Ministre des affaires étrangères étaient particulièrement inopportunes si l'on songe à l'exposé de la politique des Etats-Unis - une politique orientée vers l'avenir - à l'égard de l'Afrique australe présenté cette semaine à New York par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Du reste, hier encore, le Secrétaire d'Etat Shultz a rappelé les éléments essentiels de notre position à l'occasion d'un déjeuner organisé en l'honneur de l'Organisation de l'unité africaine, dont le Zimbabwe est un membre écouté. J'attire l'attention du Président et de tous les représentants sur le fait que le Secrétaire d'Etat Shultz a souligné les facteurs qui, dans le cadre d'une coopération internationale bien comprise, permettraient de promouvoir l'égalité des droits politiques, économiques et sociaux des Sud-Africains, quelles que soient leur race, leur langue, leur origine nationale ou leur religion.

Les Etats-Unis réaffirment qu'ils souhaitent voir la Namibie accéder à la pleine indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les Membres des Nations Unies le savent, les Etats-Unis s'efforcent, avec patience mais persistance, de créer dans la région de l'Afrique australe des conditions de sécurité propres à réaliser, mais aussi à maintenir un changement politique.

Nous nous opposons à la présence de troupes étrangères qui ont un effet déstabilisateur sur la région de l'Afrique australe. La question du retrait des troupes étrangères de l'Angola et de la cessation de l'occupation sud-africaine de la Namibie n'est rien d'autre que la reconnaissance de la réalité internationale actuelle.

Mlle Bailey (Etats-Unis)

La délégation des Etats-Unis entend donc rejeter catégoriquement l'interprétation tout à fait déformée que le Ministre des affaires étrangères donne du rôle joué par les Etats-Unis dans la région ainsi que des objectifs que ceux-ci y poursuivent.

Nous condamnons par ailleurs les allusions éhontées à un chantage et à des prises d'otages, qui ne font que jeter le discrédit sur leurs auteurs. Les Etats-Unis, l'un des principaux architectes des Nations Unies et l'un de ses membres fondateurs, n'ont rien à envier à personne pour ce qui est de l'appui moral, politique et financier qu'ils apportent aux Nations Unies.



Mlle Bailey (Etats-Unis)

Nous pensons que la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe qui a été présentée aujourd'hui n'est pas à l'honneur de notre organisation, organisation qui est la nôtre collectivement et est un abus à l'égard de la tolérance de tous les membres.

M. CHEA BUNNY (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, en souscrivant à ce qu'a dit le représentant du Viet Nam sur la situation au Cambodge il y a deux jours ici même, le représentant du régime de Vientiane s'est acquitté d'une pénible obligation à laquelle il ne pouvait échapper, en raison de l'état dans lequel se trouve son pays, le Laos, transformé déjà en une colonie vietnamienne, en attendant d'être complètement "vietnamisé", comme le fut le Royaume islamique du Champa au XVIIe siècle. En effet, comme l'on sait, depuis le soi-disant traité d'amitié et de coopération signé en juillet 1977 entre Vientiane et Hanoi, les frontières entre les deux pays ont été pratiquement abolies pour permettre aux colons vietnamiens de venir s'installer à demeure au Laos par centaines de milliers, sans parler des 60 000 troupes vietnamiennes qui y sont stationnées pour réprimer toute résistance patriotique du peuple lao contre l'occupation vietnamienne. Le Viet Nam a ainsi réalisé le premier volet de son empire alias Fédération indochinoise qui devrait comprendre, outre le Viet Nam et le Laos, notre pays, le Cambodge.

A l'heure actuelle où le Viet Nam, face à la lutte patriotique de tout le peuple cambodgien s'enlise profondément et irrémédiablement sur les champs de bataille au Cambodge, il se démène sur la scène internationale pour réaliser coûte que coûte son entreprise coloniale anachronique par des manoeuvres dont les objectifs visent : 1) à faire reconnaître le fait accompli vietnamien au Cambodge, c'est-à-dire le régime fantoche de Phnom Penh installé depuis décembre 1978, comme le seul représentant légal et légitime de notre pays et de notre peuple. Par cette manoeuvre, le Viet Nam veut couvrir sa guerre d'agression au Cambodge; 2) à présenter sa guerre d'agression et son occupation du Cambodge par un corps expéditionnaire vietnamien de 160 000 hommes comme une guerre civile. Par cette manoeuvre, le Viet Nam cherche à dessaisir notre assemblée générale de l'examen de la situation au Cambodge et à éviter les condamnations de la communauté internationale dont il est l'objet depuis bientôt neuf ans. Par là, le régime de Hanoi veut rendre nulles et non avenues toutes les huit résolutions que l'Assemblée générale a déjà adoptées sur la situation au Cambodge et la déclaration de la Conférence internationale sur le Cambodge, et par lesquelles l'Assemblée a

M. Chea Bunny (Kampuchea démocratique)

renouvelé avec force et insistance ses appels au Viet Nam de mettre fin à cette guerre, de retirer toutes ses forces inconditionnellement du Cambodge pour que notre peuple puisse choisir son destin, par des élections libres sous la supervision de l'ONU, et que le Cambodge redevienne indépendant, neutre, pacifique et non aligné.

Aujourd'hui, pour atteindre ce but, le régime de Hanoi a clamé que le problème du Cambodge pourrait être réglé politiquement par la soi-disant "réconciliation nationale" entre les parties cambodgiennes, sous la houlette du régime fantoche de Phnom Penh et dans les conditions posées par l'agresseur. En fait, comme l'on sait, cette soi-disant "réconciliation nationale" à la "vietnamienne" orchestrée à la hâte à peine trois semaines avant l'ouverture de notre assemblée, vise à servir les manoeuvres diplomatiques de Hanoi et dans le cadre de l'occupation vietnamienne du Cambodge à demander purement et simplement à notre gouvernement de coalition du Cambodge démocratique de déposer les armes, de cesser notre juste lutte et d'abdiquer son statut de représentant légal et légitime de notre pays et de notre peuple, au profit du régime fantoche de Phnom Penh, afin de perpétuer à jamais l'occupation vietnamienne du Cambodge.

Monsieur le Président, ma délégation tient à rappeler une fois de plus la détermination de notre gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique de s'en tenir aux résolutions justes et pertinentes de l'Assemblée générale et à sa proposition de paix en huit points, comme base de règlement politique de notre problème. S. A. R. Norodom Sihanouk, notre président, qui est présent à New York, a noté dans son message du 28 septembre dernier à cette auguste assemblée :

"Si nous nous écartons de cette voie ou si nous manquons de détermination, nous perdrons à jamais notre patrie, notre liberté et notre identité nationale.

Il appartient aux dirigeants de Hanoi de décider s'ils entendent poursuivre l'occupation du Cambodge dans le cadre de leur politique de fédération indochinoise conformément à leur stratégie expansionniste régionale et maintenir leur hostilité envers les pays de la région et du monde ou si, au contraire, ils acceptent d'entendre les appels à la raison réitérés par la communauté internationale pour qu'ils retirent toutes leurs forces du Cambodge, abandonnent leur politique expansionniste, rétablissent de bonnes relations avec tous les pays de la région et rentrent dans le concert des nations."

M. Chea Bunny (Kampuchea démocratique)

En terminant, qu'il soit permis à notre délégation de lancer un appel à tous les pays épris de paix et d'indépendance de par le monde, pour qu'ils continuent à soutenir chaleureusement la juste lutte de notre peuple, en appuyant massivement encore le projet de résolution sur la situation au Cambodge dont l'examen aura lieu prochainement devant la plénière. Ce faisant, notre auguste assemblée apportera sa noble et inestimable contribution à la recherche d'une solution politique complète et durable au problème du Cambodge, à la survie de notre peuple et aussi à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : La distinguée représentante des Etats-Unis a jugé bon de caractériser la déclaration prononcée par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe d'erronée et d'inopportune. La représentante des Etats-Unis a été assez bonne pour souligner que son gouvernement croit toujours à cette théorie du couplage. Il exige que le retrait des troupes internationalistes cubaines présentes en Angola ait lieu avant que la Namibie ne puisse devenir indépendante.

M. Mudenge (Zimbabwe)

L'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés, notre assemblée elle-même et le Conseil de sécurité, dans de nombreuses résolutions, ont déclaré que la présence de troupes internationalistes cubaines en Angola est une question étrangère et sans rapport avec l'indépendance de la Namibie.

Seuls les Etats-Unis d'Amérique soutiennent que ces deux questions sont liées. Voici ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays : les Etats-Unis seuls font de l'indépendance de la Namibie l'otage de leur politique de couplage, les Etats-Unis se sont ostracisés eux-mêmes, sont un paria pour cette question. Il est important que ce point soit présent dans nos esprits.

Si nous examinons la question de la présence des troupes cubaines en Angola, et si nous recherchons les causes de leur présence, nous pourrions montrer du doigt Washington. C'était bien l'Afrique du Sud et la CIA qui ont appuyé l'UNITA et voulaient renverser le Gouvernement de l'Angola; ils étaient les premiers à se trouver là-bas, et cela a été prouvé. Le Chef des services secrets américains au Zaïre, M. Stockwell, a rapporté tout cela par écrit : il en était le responsable. Cela fait partie de l'histoire, et il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Je voudrais donc dire que le représentant des Etats-Unis a été quelque peu arrogant et hors-propos en décrivant la position de notre ministre des affaires étrangères.

Je terminerai mon intervention en disant qu'en ce qui concerne les Nations Unies, nous restons totalement attachés à la nature démocratique de l'Organisation. Nous ne pouvons pas accepter qu'un pays quel qu'il soit exerce un chantage sur elle en ne respectant pas ses obligations au titre de la Charte, quel que soit le Membre en question.

Mlle BAILEY (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'espère que tous les Membres ici présents auront remarqué que je n'ai pas de document entre les mains et c'est mon coeur qui parle. En tant qu'être humain, je suis stupéfaite qu'on en arrive à ce stade. Lorsque nous entrons par cette porte le matin, nous nous disons bonjour en souriant. Quel dommage qu'à 7 heures - ou 5 heures du soir - nous ne pouvons plus nous sourire et nous dire au revoir.

Je n'ai pas préparé de réponse écrite, mais j'ai une réponse orale : j'ai dit ce que j'ai dit; j'ai un pays; le représentant du Zimbabwe a son pays; nous avons tous un pays.

Je maintiens ce que j'ai dit.

La séance est levée à 18 h 55.